N° 251. — 42e Année.

B. SAMEDI — 7 SEPTEMBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT.			
Bruxelles,	12 fr. par trimestre,	40 par année	payable d'avance
Province,	13 fr. »	44 »	
La France,	21 fr. »		
Allemagne,	18 fr. »		
Angleterre,	17 sh. »		
Autres pays,	12 fr. par trim., port en sus.		

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS { ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne. } payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
6 septembre, à midi.
4e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	758mm26
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	21°0
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	21°4
Id. *maximum* depuis hier midi.	24°7
Id. *minimum* depuis hier midi.	17°7
EAU tombée	2mm20
VENT	SSO
SOLEIL, lever	5 h. 22 m.
Id. coucher	6 h. 34 m.
LUNE, lever. matin.	8 h. 54 m.
Id. coucher. soir.	8 h. 03 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 6 septembre.

REVUE POLITIQUE.

Les informations reçues de tous les points de la France confirment ce que nous avons constaté hier du calme qui a marqué, sauf quelques rares et insignifiantes exceptions, la journée du 4 septembre. Les journaux hostiles à la république en sont fort déconcertés, — d'autant que ç'a été pour M. Gambetta l'occasion de se prononcer en principe contre la célébration commémorative d'un événement précédé et suivi de trop de désastres publics.

Nous n'avons pas voulu attacher d'importance aux projets constitutionnels dont on attribue à M. Casimir Périer l'intention de saisir l'Assemblée de Versailles, à sa rentrée. Aucune raison n'est survenue, depuis vingt-quatre heures, pour nous faire changer d'avis sur l'impossibilité de réaliser rien de pareil avec la Chambre actuelle. Pour n'omettre cependant aucun des bruits plus ou moins fondés qui se rapportent à ce sujet, il faut dire que l'on rattache l'initiative inédite par l'ancien ministre de l'intérieur à une nouvelle tentative de fusion entre une partie du centre droit et une partie du centre gauche. C'est *le Français*, fort partisan depuis longtemps de cette fusion, destinée à mettre le gouvernement de la république aux mains de la réaction et à la dévotion du cléricalisme, — c'est *le Français*, disons-nous, qui donne aujourd'hui cette indication. Il s'appuie pour cela sur la conclusion d'un article du *Journal de Paris*, qu'il attribue à la plume de M. Saint-Marc Girardin et qui contient une sorte d'adhésion à la profesion de foi dernièrement faite par M. Bertaud, ancien président du centre gauche, en faveur de la « république conservatrice de M. Thiers. » Seulement cette adhésion se trouve accompagnée de telles restrictions qu'elle en est à peu près annulée, et il faudra voir si les membres du centre gauche, même aussi modérément républicains que M. Bertaud, la trouveront suffisante.

Ce qui est certain, dans tous les cas, c'est que si une partie du centre droit exécute une évolution dans le sens indiqué, elle rencontrera une opposition décidée de la part de la droite légitimiste.

Le langage de la presse exclusivement dévouée à la monarchie traditionnelle ne permet point de doute à cet égard, et hier encore, à ce propos, *l'Union* témoignait au « parlementarisme orléaniste » le peu d'estime où elle le tient, en lui déclarant avec une certaine ironie, — non dépourvue d'amertume, il est vrai, — que « s'il refuse d'affirmer nettement le principe de la monarchie, il ne peut aspirer à un autre rôle qu'à celui de collaborer en sous-ordre à l'installation de la république. »

L'incartade d'un ancien secrétaire particulier de M. Pouyer-Quertier — qui, en compagnie de deux jeunes Mexicains, a trouvé spirituel de faire, à Trouville, la piteuse manifestation que l'on sait, à propos du 15 août, — vient d'avoir sa conséquence naturelle devant le tribunal de simple police de Pont l'Evêque. Le délinquant a été condamné à cinq jours de prison et quinze francs d'amende. Encore un martyr de la bonne cause dont le dieu est à Chislehurst et dont les œuvres, hélas! ne sont que trop vivantes et présentes par toute la France.

Des journaux italiens ont parlé récemment de conférences engagées entre le baron Ricasoli et le cardinal Antonelli, pour arriver à fixer un *modus vivendi* amiable entre le gouvernement du roi Victor-Emmanuel et la cour du Vatican. La *Perseveranza* dément formellement cette nouvelle. Elle déclare qu'il n'y a point de conférences entre les deux personnages en question.

Le gouvernement italien vient de recevoir une singulière protestation qui a été adressée par le cardinal-vicaire, Mgr Patrizzi, et elle est dirigée contre la liberté que le nouveau régime accorde aux théâtres, dans la ville éternelle. Le cardinal se plaint vivement des licences que l'on se permet maintenant sur la scène contre la foi, contre les mœurs et « même contre la vérité historique. » Passe pour la foi; c'est l'affaire du cardinal, et là-dessus personne n'a compétence pour contredire l'organe du Pontife infaillible. Mais pour le reste, c'est peut-être bien un peu fort. Nous ne voulons rien dire des mœurs que la police pontificale, au temps de la papauté temporelle, sauvegardait sur les planches par les moyens les plus originaux, seulement, pour ce qui concerne la vérité historique, c'est bien le cas de dire qu'on ne se serait jamais attendu à voir la cour du Vatican en prendre un tel souci, elle qui, depuis des siècles, fait profession de la proscrire au théâtre, dans les livres et partout.

Il est vrai que des journaux qui se font gloire d'être siens s'élèvent, en ce moment même, contre les bandes de brigands qui, dans les anciens Etats du Pape, détroussant les passants sur les grandes routes ou dans les bois et prennent « des otages de qualité » dont ils fixent la rançon à des prix très-élevés. C'est la *Gazette de France* qui formule cette autre plainte. « Voilà dix ans, » s'écrie-t-elle, que Victor-Emmanuel et Garibal- » di règnent en maîtres sur l'Italie, et voilà ce » qu'ils en ont fait. » La *Gazette* a oublié, un peu promptement, il semble, le temps encore peu éloigné pourtant, où le brigandage était élevé à la hauteur d'une institution publique par le gouvernement du Saint-Père et où elle-même traitait d'héroïques soldats de la foi les coquins aux gages de la papauté qui dévastaient l'ancien royaume des Deux-Siciles. On sait quels efforts et quelle énergie il a fallu au gouvernement national de l'Italie pour extirper cette plaie du brigandage, si soigneusement entretenue par la caisse pontificale et encouragée par les bénédictions du Saint-Siége. S'il en reparaissait quelque chose aujourd'hui, il serait par trop plaisant, par trop audacieux, pour mieux dire, d'en rejeter la responsabilité sur le « roi galant-homme » et sur Garibaldi.

Le Conseil d'Etat de Genève a fait signifier à M. Mermillod, qui vient d'être élevé par le Pape à la dignité d'évêque de Genève, sans le consentement du gouvernement civil, qu'il ne reconnaissait nullement son caractère épiscopal et qu'il lui interdisait formellement de dépasser la limite de ses attributions comme curé.

Le Conseil d'Etat déclare en outre qu'il dénie au Pape le droit de créer des dignitaires ecclésiastiques et qu'il maintient le texte du traité de 1819, qui incorpore les catholiques de Genève au diocèse de Fribourg.

L'attitude énergique que vient de prendre le pouvoir exécutif genevois vis-à-vis du chef du clergé a été motivée surtout par les faux-fuyants et les réponses aléatoires que le nonce du Pape a opposées aux demandes d'explications relatives à la création d'un évêque de Genève. Mais, pour n'être pas public, cet acte est déjà un fait accompli; il paraîtrait même que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, autorité foncièrement ultramontaine, aurait été dans cette affaire le complice de la curie romaine.

Le *Journal de Genève* assure que les travaux du tribunal de l'*Alabama* semblent approcher rapidement de leur terme. Au point où ils en sont arrivés, le travail collectif n'est plus que le résumé du travail que chacun des arbitres fait isolément sur les documents imprimés qui lui sont remis par les parties intéressées, et les séances se réduisent à des votations de détail presque sans discussion.

La crise ministérielle en Bavière est toujours ouverte. La combinaison catholico-particulariste n'a point paru viable; M. de Gasser, chargé du soin de la mettre au jour, s'est épuisé en vains efforts pour trouver des collègues d'une notabilité politique suffisante. Le Roi, qui tient particulièrement à M. de Pranckh, ministre de la guerre, a rencontré chez l'honorable général une résistance inattendue, fondée sur les vraies doctrines constitutionnelles. M. de Pranckh, malgré des sollicitations pressantes, aurait déclaré à Sa Majesté que tous les membres d'un cabinet constitutionnel sont solidaires et doivent marcher ou tomber ensemble.

Le secrétaire du cabinet du Roi, M. Eisenhart, a également envoyé sa démission. Toutefois, si l'impuissance de la coalition à composer une administration qui soit possible, dans les circonstances actuelles, est démontrée, il ne paraît pas moins difficile, d'autre part, de reconstituer le ministère démissionnaire. La retraite de M. de Lutz paraît être devenue définitive.

Un télégramme de Munich annonce, en effet, que le Roi a chargé M. de Pfretzschner, ministre des finances du cabinet démissionnaire, de former une nouvelle liste ministérielle.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, on se préoccupe fort peu, en Allemagne, des conséquences d'un changement éventuel dans la politique intérieure de la Bavière. Non pas seulement parce qu'on sait que cet Etat restera complètement isolé, mais parce que l'empire dispose aujourd'hui, de par la Constitution et surtout de par les lois nouvelles, de plus de droits qu'il ne lui en faut pour restreindre toute velléité d'émancipation dans les limites les plus étroites. De plus, en Bavière, d'après les renseignements de notre correspondant de Munich, la population des grandes villes a pris au sérieux le nouvel ordre des choses, et partage, jusqu'à un certain point du moins, les idées du parti national libéral allemand. Ce ne serait pas sans danger qu'un ministère, se plaçant sous la bannière cléricale et ultraparticulariste, pourrait aller à l'encontre des aspirations de la partie la plus éclairée du pays.

Post-scriptum.

Une dépêche particulière de notre correspondant de Genève nous annonce que la conférence arbitrale a fini de régler les *Alabama claims.*

Elle a accordé aux Etats-Unis une indemnité globale de dix-sept millions et demi de dollars.

Pour que les travaux de la conférence soient terminés, il ne reste plus qu'à s'entendre sur quelques détails de protocole.

Second post-scriptum.

L'empereur d'Autriche, accompagné du prince royal de Saxe, est parti cette après-midi, à deux heures un quart, de Dresde pour Berlin.

Les augustes voyageurs sont arrivés à Berlin dans la soirée et ont été reçus par l'empereur Guillaume accompagné des plus hauts personnages de la cour.

L'impératrice Augusta et la princesse héritière sont venues saluer l'empereur d'Autriche.

Ensuite, l'empereur d'Autriche accompagné du comte d'Andrassy s'est rendu à l'hôtel de l'ambassade russe pour faire une visite à l'empereur de Rusie.

Après un quart d'heure d'entretien, les deux Empereurs, en voiture découverte, se sont rendus au palais royal en traversant l'allée *des Tilleuls.*

Pendant tout le parcours, les empereurs ont été salués par les acclamations enthousiastes d'une foule immense.

A sept heures du soir, il y a eu un dîner intime au château royal. (*Voir au* BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.)

L'ENTREVUE DES TROIS EMPEREURS A BERLIN.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Berlin, 5 septembre.

L'empereur Alexandre vient d'arriver.

Nous voici donc entrés dans la période solennelle; tout ce que nous avons vu ou entendu jusqu'à présent n'était que les bagatelles de la porte, et ce n'est qu'à dater d'aujourd'hui que les allées et les venues, les visites rendues, les saluts échangés prennent un caractère officiel. Cela se sent de reste; il y a un je ne sais quoi dans l'air qui ne se remarquerait pas sans doute, dans une autre ville, mais qui, ici, est très-sensible et très-caractéristique. Depuis ce matin, il semble que les passants marchent avec plus de gravité dans les rues, que les fiacres font moins de bruit en roulant, que les maisons sont alignées d'une façon plus symétrique et les arbres des promenades époussetés à neuf. Le soleil lui-même est sur son trente-et-un, et jamais l'expression n'a été plus vraie : qu'on consulte plutôt le thermomètre! Tout ce que Berlin a d'uniformes — et l'on sait qu'il en a beaucoup — va, vient, court, luisant, scintillant, éblouissant; soldats de toutes armes, officiers de tous grades, fonctionnaires de tout genre, de tout âge et de toute couleur, sont en grande affaire, recevant des ordres, portant des dépêches, s'élançant par-ci, se croisant par-là. Des régiments parcourent les rues, musique en tête. Les sergents de ville reluisent au bord des trottoirs, accompagnant parfois de manifestations plus sérieuses les apostrophes dont ils se montrent prodigues à l'endroit des cochers maladroits et des curieux trop empressés.

Au milieu de ce va-et-vient général, je ne vois guère que la diplomatie qui reste fort paisible et semble assez désintéressée de tout ce qui se passe. Pourtant, presque tous les représentants de la Prusse à l'étranger sont en ce moment à Berlin.

L'empereur Alexandre et sa suite étaient attendus à deux heures vingt minutes. Deux officiers de service, le général von Goeben et le colonel comte Lehndorff, étaient partis dès hier soir à la rencontre de Sa Majesté et l'attendaient à Nakel. L'empereur Guillaume, le prince royal, le prince Charles, frère du roi, le prince Frédéric-Charles, revenu la veille de son voyage en Alsace, le prince de Bismarck, et nombre de notabilités de l'armée se sont rendus à la station pour recevoir leurs augustes hôtes.

Aucun déploiement de troupes à l'extérieur, aucune mise en scène d'aucun genre; la gare seule avait été ornée et d'une façon fort simple. Dans la station avait été échelonnée une garde d'honneur (4te *Garde-Regiment*) avec l'étendard du 1er bataillon et la musique du régiment.

On sait que l'empereur de Russie et les princes impériaux occupent des grades dans l'armée prussienne, comme aussi les princes royaux de Prusse ont des grades militaires en Russie. C'est ainsi que l'empereur Alexandre est le chef du régiment des *Brandenburgisch Ulanen* et que ses fils, le grand-duc héritier et le grand-duc Wladimir, ont le commandement, l'un du 1er régiment des *West-Preuss-Ulanen*, l'autre du 12e régiment des *Thuringe-Husaren*. Les chefs de ces différents régiments se trouvaient également à la gare, prêts à remettre entre les mains des visiteurs impériaux des rapports préparés sur l'état de leurs troupes.

S'il est vrai que l'exactitude soit la politesse des rois, les souverains qui se sont rencontrés aujourd'hui n'ont rien à s'envier l'un à l'autre. C'est peut-être, d'ailleurs, ce que cette entrevue est appelée à établir. A deux heures vingt, minute pour minute, le train impérial entrait en gare. On sait que Sa Majesté arrive tout droit de Crimée. Elle n'avait pas, ma foi, l'air fatigué de ce long voyage. Il est vrai que ce train-là n'a rien de commun avec les waggons dont nous avons trop fait la fatigante expérience : c'est tout un appartement... que dis-je! C'est presque un petit royaume!

Les deux empereurs portaient : l'un le grand-cordon de Saint-André, l'autre le grand-cordon de l'Aigle rouge; les princes impériaux portaient les uniformes des régiments prussiens dont ils ont le commandement; les princes royaux de Prusse, par contre, avaient les uniformes de leurs régiments russes. Courtoisie pour courtoisie, et bien que l'étiquette ôte à ces politesses-là un peu de leur imprévu, elles n'en gardent pas moins leur valeur et leur intérêt.

La réception fut courte, mais parut fort cordiale. Après les cérémonies d'usage, accolades, présentations, etc., les deux souverains montèrent ensemble dans une coureuse à deux chevaux; les princes et les aides de camp suivirent dans les voitures de la cour, et dix minutes après, il n'y avait plus personne à la gare.

Il n'y eut donc pas de cortége; une longue file de voitures toutes occupées par de hauts personnages très-brillants et très-chamarrés; beaucoup de monde aux fenêtres et sur les trottoirs; des hourras sur le passage des empereurs et des cris d'admiration, quand apparaissait un uniforme plus étincelant que les autres, et voilà.

Le télégraphe vous a, du reste, transmis le sommaire de cette préface. L'empereur Alexandre, avant de descendre à l'ambassade de Russie, où il loge, tint à aller présenter ses hommages à l'impératrice Augusta et aux princesses royales, qui lui rendirent sa visite une demi-heure après. Durant ce temps, la musique du 1er régiment des grenadiers de la garde (*Kaiser Alexander Regiment*) donnait au souverain étranger une brillante aubade, tandis que le commandant dudit régiment allait remettre à Sa Majesté le rapport dont il a été question plus haut.

G. B.

—

(*Par voie télégraphique.*)

Berlin, vendredi, 6 septembre, 8 heures.

L'empereur Guillaume ira seul à la gare, avec les princes royaux, pour recevoir l'empereur d'Autriche, qui fera visite immédiatement à l'Impératrice, puis à l'empereur Alexandre.

Ces visites lui seront rendues aussitôt.

CONGRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE des travailleurs.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

La Haye, 5 septembre.

Aujourd'hui enfin le public est admis à pénétrer dans le local du Congrès. Le matin de bonne heure, septième séance secrète. A dix heures, les portes s'ouvrent. Les journalistes sont introduits dans les galeries du premier étage. Les curieux se pressent dans une sorte de prétoire, séparé par quelques bancs de la partie de la salle réservée aux délégués. Les curieux sont moins nombreux qu'on ne pensait. La salle n'est pas comble. Les délégués sont fort à leur aise sur leur territoire; ils ont des chaises, des fauteuils, des tables, tout ce qu'il faut pour écrire, et une buvette présidée par le *baas* de la *Concordia*, un géant, qui leur sert de temps à autre des bocks d'Amsterdam. Je les compte : ils ne sont certainement pas plus d'une cinquantaine. A dix heures et un quart, Mme Karl Marx et sa fille aînée font leur entrée dans l'enceinte réservée; les délégués s'empressent autour de ces dames qui reçoivent cordialement leurs respectueux hommages. Mme Marx est une femme de grande taille, d'assez forte carrure et d'une maturité imposante; cheveux noirs, figure énergique et très-intelligente. Sa fille est une ravissante personne. Ces dames sont très-bien mises.

La séance publique s'ouvre à dix heures et demie sous la présidence du citoyen Ranvier, qui prononce une allocution fréquemment interrompue par les applaudissements des délégués. Il explique que les événements de ces deux dernières années ont empêché la réunion des congrès de l'Internationale. Le conseil général a suppléé aux congrès publics par la convocation de la conférence de Londres. Pendant ces deux années, la calomnie a représenté l'Internationale comme une société d'épouvante; mais « nous » prouverons, » dit l'orateur, « que nous demandons » des réformes sociales, vers lesquelles nous mar- » chons; nous ne nous arrêterons que lorsque nous » les aurons obtenues. (Applaudissements). Du reste, » les persécutions nous ont amené des amis. Les » classes agricoles qui n'étaient pas avec nous com- » mencent à se rattacher à l'Internationale. Nous « en avons eu la preuve l'année dernière. Nous som- » mes heureux de trouver des peuples hospitaliers, » et d'avoir pu nous mettre sous la protection des » lois de ce pays où l'on respecte la liberté indivi- » duelle autrement que dans notre propre pays, la » France. »

— Surtout à l'époque de la Commune. — Le président oublie ce détail essentiel. L'hommage qu'il rend à la législation hollandaise est bruyamment applaudi.

« Des ministres infâmes, continue l'orateur, ont par des circulaires adressées à tous les peuples du monde essayé de faire passer les membres de l'Internationale pour des monstres qui avaient voulu détruire Paris. » Mais, d'après l'orateur, c'est l'armée des Versaillais, avec ses bombes, qui est la seule coupable des incendies. « Les insurgés étaient des » réformateurs; la victoire des Versaillais en a fait » des insurgés et des proscrits; les réformateurs qui » avaient proclamé l'indépendance de la France ont » été chassés par les hommes qui l'avaient livrée. » L'Angleterre nous a donné asile, elle a jugé que le » pays qui avait accueilli les Bonaparte, pouvait bien » accueillir les réfugiés de la Commune. » (Applaudissements prolongés.)

Le citoyen Ranvier explique ensuite qu'il faut faire justice des traîtres. « Heureusement les plus coupa- » bles sont déjà démasqués, notamment Jules Favre, » le traître par excellence, l'homme qui, avec Tro- » chu, a livré Paris en empêchant la défense. »

Le président assure que malgré tout l'Internationale a marché, et que les mesures adoptées par la conférence de Londres ont été respectées par la plupart des sections. « S'il y a des dissidences, elles » ne peuvent être que momentanées; il est à espé- » rer qu'elles disparaîtront. » Il fait appel en terminant à la bonne volonté de tous ceux qui veulent sincèrement l'émancipation des classes travailleuses.

Ce discours est ensuite traduit presque textuellement en allemand, en anglais et néerlandais.

Puis, il est procédé à l'appel nominal des délégués.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport du conseil général; mais auparavant le citoyen Gerhardt fait en hollandais une communication dont voici l'objet : « Le conseil fédéral de la Néerlande invite les délégués à une réunion intime à Amsterdam; il demande qu'on en fixe le jour. » — Le citoyen Lafargue demande qu'on passe à l'ordre du jour, et qu'on réserve le vote pour une séance privée, parce qu'il y a bien des choses à dire à ce sujet dont il est inutile d'informer le public. En attendant, la proposition est prise en considération.

Lecture est alors donnée du rapport du conseil général, en anglais par le citoyen Sexton, en français par le citoyen Longuet, en allemand par le citoyen Karl Marx, et en néerlandais par le citoyen Van den Abeele.

Ce rapport est une sorte de revue politique internationaliste, une histoire des misères de l'Association et de ses adhérents dans les divers pays du monde depuis la guerre de 1870. Résumons-le, et donnons-en les traits principaux.

« Cette guerre franco-allemande, qui a changé la face de l'Europe, a été précédée, accompagnée et suivie d'une autre guerre contre l'Association internationale des travailleurs.

» L'Internationale était hostile au plébiscite. Elle avait dit aux ouvriers français : Voter pour le plébiscite, c'est voter à l'intérieur le despotisme, à l'extérieur la guerre.

» Aussitôt ses chefs sont impliqués dans un complot de police. Ainsi le gouvernement bonapartiste a cru devoir préluder à la guerre la plus désastreuse de son histoire par une campagne contre l'Association internationale. Le succès du plébiscite, contre lequel les ouvriers français ont voté en masse, a été acclamé par les cabinets, les classes gouvernantes et la presse, et considéré par la bourgeoisie comme une victoire de l'Empereur sur les classes ouvrières.

» Au moment de la guerre, le conseil fédéral parisien adressait aux ouvriers allemands une circulaire. Pour nous, leur disait-il, pas de frontières. L'Allemagne des ouvriers accueillait cette déclaration avec enthousiasme. Ainsi à ce moment les ouvriers de France et d'Allemagne échangeaient des paroles de paix. C'est un fait sans précédent, c'est le signe précurseur d'un meilleur avenir. Une société nouvelle se lève qui n'aura d'autre politique extérieure que la paix, parce qu'elle n'aura pas d'autre politique intérieure que le travail. (Applaudissements prolongés.) Les membres de l'Internationale sont les pionniers de cette société nouvelle.

» Après Sedan, le second empire ayant fini comme il avait commencé, par une sanglante parodie du premier, la Prusse jette le masque. C'est une guerre de conquête qu'elle voulait. Il lui faut dès lors combattre la république en France et l'Internationale en Allemagne. L'état de siége décrété par Vogel de Falkenstein dans plusieurs provinces allemandes, sous prétexte de protéger le pays contre l'invasion étrangère, se transforme en état de guerre contre l'Internationale allemande. Le comité de Brunswick, coupable d'avoir dénoncé l'annexion de l'Alsace-Lorraine comme un crime, qui aura pour conséquence de faire de l'Allemagne une caserne, est emprisonné à Lutzen et traité ignominieusement, sans doute pour relever davantage la magnifique hospitalité accordée au prisonnier impérial de Wilhelmshœhe. (Applaudissements.)

» Par ordonnance du 17 octobre 1870, le roi de Prusse invite Vogel à déférer les membres du comité au tribunal qui, s'il ne les juge pas coupables, est invité à les rendre audit Vogel de Falkenstein.

» Cependant Bismarck, se moquant agréablement de l'Europe, revendique hautement la liberté de la parole et de la presse pour le parti de la paix... français. Au moment où il demande la liberté des élections en France, il fait jeter en prison Bebel et Liebknecht. Son maître, Guillaume le Conquérant (on rit), vient à son aide. L'intervention constante du Roi dans cette affaire prouve qu'au milieu même des cris de victoire de ses soldats, le parti du prolétariat lui inspire de la crainte : hommage involontaire de la force brute à la force morale. (Bravos.) »

Le rapport fait ensuite allusion à la circulaire de Jules Favre, qui prêche une croisade contre l'Internationale, « au nom de la famille, de la religion et » de la propriété, institutions vénérables dont ce » citoyen est, comme chacun sait, un si digne repré- » sentant. » (Rires et bravos.)

L'Autriche-Hongrie attrape ensuite son paquet. Elle est le don Quichotte de la réaction. Dufaure a fait adopter par ses ruraux une loi contre l'Internationale. En Autriche, les ouvriers qui avaient adhéré au programme d'Eisenach, étaient condamnés à plusieurs années de détention, avec un jour de jeûne par mois. (On rit.)

« Le programme d'Eisenach, c'est le programme de l'Internationale. Or, l'Internationale veut l'affranchissement des classes ouvrières. Cet affranchissement est incompatible avec les institutions de l'Autriche-Hongrie. Donc les ouvriers qui acceptent le programme d'Eisenach sont coupables d'un acte préparatoire de haute trahison. Cette jurisprudence de Vienne a été appliquée à Brunswick, contre Bebel et Liebknecht, et à Copenhague.

» Le gouvernement belge, qui s'était distingué par sa réponse sympathique à la circulaire Jules Favre, a fait proposer par Malou une contrefaçon hypocrite de la loi Dufaure.

» Pie IX a des procédés plus simples. Les Internationalistes travaillent pour l'ange du mal. Ils ont droit à des prières. Fusiller d'abord, prier ensuite. (Rires et bravos.) »

Après une allusion à l'entrevue de Salzbourg, à la loi Lanza, le rapport prétend que sans l'agitation de l'association, la Suisse républicaine elle-même aurait livré à Thiers, les réfugiés de la Commune. « Enfin le gouvernement de M. de Gladstone, s'il n'ose pas songer à une loi d'exception dans la Grande-Bretagne, fait preuve de bonne volonté en Irlande, où il exerce contre nos sections en formation une véritable terreur policière.

» Enfin la calomnie broche sur le tout. Fabrication de documents publics et de télégrammes officiels, mensonges impudents recueillis dans tous les égouts de la presse vénale et comme il faut (bravos), tels sont les moyens qu'on emploie contre l'Internationale. On lui attribue l'incendie de Chicago. Il est merveilleux qu'on ne lui ait pas attribué l'ouragan qui a dévasté les Indes occidentales. »

Le rapport se termine par quelques renseignements très-brefs sur les progrès de l'Internationale « qui a pris racine en Irlande et parmi les Irlandais établis en Angleterre; de même en Hollande, en Danemark, en Portugal,; elle s'est établie plus solidement aux Etats-Unis; elle a étendu ses ramifications jusqu'à Buenos-Ayres, jusqu'à Victoria (Australie), et jusqu'à la Nouvelle-Zélande. »

— Il ne lui manque plus que d'enrégimenter des sauvages authentiques. A ce propos, permettez-moi de vous dire que le délégué australien dont le congrès de la Haye se fait une réclame n'était pas venu ici pour l'Internationale, mais pour des affaires commerciales. C'est par raccroc qu'il est entré au congrès, dont il a appris l'existence ici même et où il représente les travailleurs de l'Australie qui ne s'en doutent pas.

« Pour se faire une idée des progrès de la classe ouvrière, » dit en terminant le rapport, « il faut remonter à 1848. A cette époque les ouvriers hésitaient à reconnaître leur avant-garde parmi les insurgés de juin. En 1871, au contraire, la Commune de Paris a été acclamée par le prolétariat du monde entier.

» Les maîtres de l'Europe se réunissaient, il y a quelques jours, à Berlin, pour forger de nouveaux fers. Vous, les délégués des ouvriers, vous êtes réunis ici pour donner une organisation meilleure au parti de l'émancipation des travailleurs, et l'étendre à toutes les nations.

» Vive l'Association internationale des travailleurs! » (Applaudissements.)

La dernière traduction est finie à une heure moins un quart.

Le rapport est adopté à l'unanimité des délégués.

Le président fait remarquer que les abstentions ne peuvent être motivées que par mandat impératif des sections et non par les délégués eux-mêmes. Du reste, il n'y a pas d'abstentions.

Les délégués adoptent ensuite par acclamation une proposition en vertu de laquelle le congrès de la Haye envoie un salut sympathique aux défenseurs du prolétariat qui sont tombés victimes de leur dévouement, et à tous ceux que poursuit la réaction bourgeoise en France, en Allemagne, en Danemark et dans le monde entier.

Pour favoriser les ouvriers de la Haye, le citoyen Brismée demande qu'on tienne les séances administratives le jour et les séances publiques le soir. Le citoyen Ranvier est d'avis que cette proposition ne soit mise en vigueur que demain. Ce soir, il y aurait séance administrative, ainsi que demain matin. Demain soir seulement, reprise des séances publiques. Le citoyen Vanden Abeele combat la proposition. « Il y a fête aujourd'hui à la Haye; c'est une raison pour que beaucoup d'ouvriers aient le temps de venir au congrès. » Le citoyen Sorge, délégué d'Amérique, demande la clôture de la séance publique maintenant; une séance administrative dans un quart d'heure, et ce soir séance publique. « Je ne suis pas de fer, » objecte le citoyen Johannard, qui a été fusillé au moins dix ou vingt fois par les journaux; ce qui lui aura sans doute ébranlé le tempérament, « et je déclare qu'il me faut plus d'un quart d'heure de repos. » Le traducteur allemand, *traditore*, joue au citoyen Johannard le tour d'interpréter ainsi ses paroles : « Le citoyen Johannard *se trouve si faible* qu'il demande plus d'un quart d'heure pour se remettre. » Rires et protestations. Le citoyen Brismée appuie la proposition Sorge, par la raison qu'il est impossible de décider pour ce soir une séance publique avant de s'être mis d'accord sur ce que l'on dira.

Toutes les assemblées sont les mêmes. Elles ont la manie de discuter à perte de vue un tas de niaiseries. Il n'est pas un délégué qui ne demande la parole pour ou contre Johannard, Sorge ou Brismée. Après un débat assez confus, l'amendement Johannard est adopté par 27 voix contre 19. Séance publique, à quatre heures, jusqu'à sept heures. Après cela, séance administrative.

Le citoyen Cuno, délégué allemand, demande s'il n'y a pas dans la salle un certain citoyen Schramm, consul de l'empire d'Allemagne à Milan. Il l'invite à se présenter, après la séance, devant lui Cuno, sous peine d'être appelé un lâche et un voleur. — On applaudit. Pourquoi? Je n'en sais rien, je ne suis pas initié aux démêlés de Schramm avec Cuno

Le citoyen président donne lecture d'une adresse de sympathie envoyée au congrès de la Haye par le congrès de la fédération genevoise. A cette adresse est annexé un mot du citoyen Austin, qui envoie ses compliments à ses amis de la Commune de Paris.

La séance est levée à une heure et un quart.

La Haye, 5 septembre.

La seconde séance publique d'aujourd'hui s'ouvre à quatre heures et un quart, sous la présidence du citoyen Ranvier qui, disons-le une bonne fois pour n'y plus revenir, est investi de la présidence pour toute la durée de la session.

Le commissaire en chef de la police de la Haye, M. J.-C. Van Schermbeek, assiste à la première partie de la séance, dans l'enceinte réservée.

Le citoyen Sorge donne lecture d'une lettre du citoyen Dietsgen, qui s'excuse d'être obligé de quitter la Haye, et s'en rapporte à ses collègues du soin de mener à bonne fin les affaires de l'Internationale.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le conseil général; mais avant de l'ouvrir, le citoyen président fait diverses communications.

1° Lecture d'une Adresse de travailleurs parisiens de l'Internationale, qui expliquent pourquoi ils n'ont pas envoyé de délégués au congrès; ils déclarent « qu'ils aiment le grand jour et les resplendissements » du soleil, mais que, puisqu'ils sont contraints » de travailler dans l'ombre ils sauront en » profiter pour démasquer les manœuvres impu- » dentes du trône et de l'autel. » Cette Adresse, très-développée, se prononce pour la création de comités centraux de l'Internationale dans les différents pays, afin de diminuer et de régulariser la besogne du conseil général. Les rédacteurs de cette Adresse s'indignent des proscriptions qui ont frappé des hommes tels que Bakounine et Malon, Albert Richard et Blanc.

Ce passage détermine le citoyen Guillaume à prendre la parole. « L'adresse, dit-il, est évidemment l'œuvre de très-braves citoyens; mais ils ont été induits en erreur sur deux personnalités. Je proteste contre l'assimilation qu'ils établissent entre des hommes tels que Bakounine et Malon, et les deux misérables qui s'appellent Albert Richard et Blanc. »

Sur la proposition du citoyen Wilmar, délégué anglais, l'Assemblée considérant que l'Adresse est fort longue, décide, sans l'entendre jusqu'au bout, qu'il sera passé à l'ordre du jour, sans traduction.

2° Nouvelle Adresse qui exprime, comme la précédente, en termes amers la plus vive indignation contre les Versaillais, « contre la réaction aussi violente qu'imbécile des classes bourgeoises. » Elle est signée des noms des citoyens Dereure, Cournet, Lemoussu, Vaillant (tous présents), qui protestent contre toute alliance politique du parti du prolétariat avec un parti bourgeois quelconque; une telle alliance serait une défection. « La grève est un moyen d'action, la barricade en est un autre, et le plus puissant de tous. » En conséquence les signataires de cette proposition demandent que le conseil général soit chargé d'organiser la lutte, et qu'il ait le pouvoir d'écarter de l'Internationale ceux qui seraient disposés aux alliances politiques avec n'importe quel parti bourgeois.

La lecture de cette adresse est interrompue par une proposition du citoyen Dupont, qui est adoptée avec un amendement de Johannard. Aux termes de cette proposition amendée, une commission, composée des citoyens Dupont, Lafargue, Frankel, Dereure, Brismée et Hepner, est chargée de recevoir toutes les communications adressées au congrès, et d'en faire rapport à l'ouverture de chaque séance, afin de ne pas retarder la marche des travaux du congrès.

La discussion est ouverte sur la question du conseil général.

Le citoyen Herman, délégué belge, sans demander la suppression du conseil général, en désire la modification. « En Belgique, dit-il, nous voudrions que le conseil général ne conservât pas toutes ses attributions actuelles; qu'il ne fût plus un bureau exécutif, imposant un rôle à l'Association tout entière, dirigeant l'opinion politique de tous les associés, imposant sa doctrine à l'Internationale. Il faudrait qu'il ne fût plus composé de la même manière. Il faut que tous les pays y soient représentés par des délégués, et que le conseil n'ait plus le droit de s'adjoindre lui-même des collègues. Nous avons surtout pour but l'organisation des forces ouvrières contre le capital; nous voulons par l'instruction, par l'association quand il y a moyen, par la grève quand c'est nécessaire, arriver à l'abolition du salariat. Mais dans chaque pays les sections doivent être juges des circonstances et des moyens; elles doivent être libres. » L'orateur invite donc l'assemblée à examiner sérieusement les règlements de l'Internationale, et à les modifier de telle façon qu'il n'y ait plus dans l'Internationale un pouvoir, une autorité suprême.

Le citoyen Lafargue estime que cette motion a le même caractère que les communications faites au début de la séance. Il ne s'agit pas encore des attributions du conseil général. Il s'agit de son existence ou de sa suppression. Qu'on discute cela tout d'abord.

Le citoyen Victor Dave, délégué belge représentant certaines sections de la Haye, combat la proposition Lafargue Le citoyen Longuet est d'avis, comme lui, que le délégué Herman ne s'est pas écarté de l'ordre du jour.

Le président, sans faire la moindre observation au citoyen Herman, invite l'Assemblée à discuter d'abord la question de savoir si le conseil général sera oui ou non maintenu.

La parole est donnée à Paul Lafargue. Le mandat dont ce citoyen, gendre de Karl Marx, a été investi par des sections espagnoles et portugaises, est tout en faveur du conseil général. S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. C'est l'unique lien qui existe entre les associés. Ses commettants sont partisans d'une séparation complète de la classe ouvrière d'avec la classe bourgeoise, avec laquelle les ouvriers sont encore unis par les sectes religieuses, les partis politiques, les écoles économico-philosophiques, qui aident merveilleusement à les diviser et à les détruire au profit de leurs ennemis. Les discussions sur l'autorité sont autant de blagues bourgeoises qui ne reposent que sur des paroles en l'air. Il faut que le conseil général reste le comité international de toutes les sections pour le moment et jusqu'au prochain congrès qui aura à se prononcer sur cette question, parce que d'ici là de nouvelles unions internationales se formeront. Il faut donc que le conseil soit maintenu avec toutes ses attributions. Dans les pays où, comme en Belgique, il y a un conseil fédéral parfaitement organisé, ce conseil fédéral est « responsable de toutes les sections qui sont sous son autorité. » — Cette phrase fait tressauter le citoyen Herman, très-antiautoritaire. — Ce conseil fédéral est responsable devant l'Association représentée par le conseil général, qui a le droit de le rappeler à l'ordre, si lui, conseil fédéral, ne rappelle pas à l'ordre les sections qui auraient manqué au pacte de l'Internationale. De son côté, le conseil général est responsable devant le congrès des infractions qu'il aura tolérées.

Le citoyen Lafargue, qui est né, à ce qu'il paraît, dans les colonies espagnoles, a un *assent* méridional très-prononcé; il traduit lui-même en bon anglais ses paroles françaises.

Le citoyen Guillaume, délégué de la Fédération jurassienne, par conséquent très-hostile aux théories du citoyen Lafargue, développe très-nettement sa pensée :

« Il y a dans l'Internationale deux grands courants d'idées.

» Les uns considèrent l'Internationale comme la création permanente d'un pouvoir central, d'un groupe d'hommes en possession de la doctrine sociale qui doit émanciper le travail; ce groupe aurait pour mission de propager cette doctrine, et de faire en sorte qu'aucune autre doctrine ne fût propagée, parce qu'elle retarderait l'émancipation des travailleurs. C'est grâce à l'existence de ce groupe chargé de maintenir cette orthodoxie que l'Internationale existe. Si nous n'avions plus ce groupe central, nous n'aurions plus ni unité, ni lien.

» Les autres considèrent l'Internationale comme le produit naturel des conditions économiques de chaque contrée.

» Il se présente aujourd'hui un grand fait. Le système d'exploitation du travail par le capital a produit dans tous les pays une identité de sentiments et d'intérêts parmi les travailleurs, parmi les exploités.

» De là naît spontanément l'Internationale. Elle est l'expression spontanée, dans chaque pays, des besoins et des aspirations des travailleurs. Elle n'est pas une conception sortie de tel ou tel cerveau, et que nous serions tenus d'accepter, d'après une certaine orthodoxie.

» Quel sera le lien entre les travailleurs des différents pays si nous n'avons pas un groupe central qui nous dise : Voici la vérité; voilà l'erreur?

» Ce lien, compagnons, c'est l'identité réelle de nos aspirations. Si ce lien n'existait pas, le conseil général le plus unitaire du monde ne pourrait pas le produire. (Applaudissements.) Si cette identité existe, le lien est tout trouvé.

« Voilà notre conception fédéraliste de l'Internationale, que nous opposons à la conception centraliste et autoritaire... — qui n'est nulle part, interrompt Frédéric Cournet; — pardon, reprend l'orateur, elle est dans le discours du citoyen Lafargue.

» J'aborde le point pratique du mandat que le citoyen Adhémar Schwitzguébel et moi sommes chargés de vous soumettre.

» La fédération jurassienne a eu à se plaindre depuis deux ans d'abus de pouvoir du conseil général. A Bâle, nous avions aidé à constituer les pouvoirs qui existent aujourd'hui. Nous avons eu tort, nous le confessons. Mais nous ne sommes pas des théoriciens; nous suivons la méthode expérimentale. Nous vous le dirons franchement : nous avions fait cela, parce que nous croyions que c'était bon; nous reconnaissons que c'est mauvais; nous n'en voulons plus, voilà tout.

» Si nous avions été dans la situation de la fédération belge, qui n'a pas eu à se plaindre, et dont le conseil général a respecté le self-government, peut-

Ayuntamiento de Madrid

être ne nous serions-nous pas aperçus du danger. Mais nous nous en sommes aperçus. Il faut y remédier dans l'intérêt de l'Internationale.

» La majorité des fédérations est d'avis, non pas de supprimer le conseil général, mais de ne pas lui conserver son autorité, ses pouvoirs, et de le maintenir seulement comme un centre de correspondance et un bureau de statistique.

» Cette solution, la fédération jurassienne l'accepte.

» J'oubliais un argument qu'on fait souvent valoir. Il faut, nous dit-on, un pouvoir fort pour donner à l'Internationale une organisation puissante.

» L'Internationale soutient deux luttes, une lutte économique et une lutte politique. La première se manifeste souvent par les grèves. La seconde dans certains pays, à tort, selon nous, mais enfin chacun son goût, par des candidatures ouvrières; en France et ailleurs par la révolution. » (Chacun son goût, comme dit l'orateur.)

« On prétend que le conseil général est nécessaire à l'organisation de ces deux luttes. Eh bien, non. Est-ce que jamais le conseil général a organisé une grève? Est-ce que nous lui demandons son consentement? Si nous n'étions pas consentants, est-ce qu'il pourrait nous contraindre? La solidarité qui se manifeste dans les grèves est encore un fait et non une création du conseil général.

» Lors des dernières grèves, la fédération genevoises, dont vous avez ici un représentant, protestait avec indignation contre les calomnies des journaux bourgeois qui prétendaient qu'elle recevait des ordres de Paris et de Londres. Vous voulez, vous, que nous recevions des ordres de Londres et nous n'en voulons pas.

» Est-ce que pour la lutte politique, pour la révolution, le conseil général est une nécessité? Pas davantage. On dit que l'Internationale est une armée qui veut détruire la société actuelle, et qu'à cette armée il faut une tête. On parle de barricades. Est-ce que le conseil général se met à la tête de l'Internationale pour la conduire aux barricades? Est-ce qu'il a fait la Commune de Paris?

» En résumé, nous n'avons besoin d'un chef ni pour la lutte économique, ni pour la lutte politique. »

Le citoyen Guillaume est, me dit-on, un professeur; c'est l'ami et le bras droit de Bakounine.

Le citoyen Sorge, au contraire est le bras droit de Karl Marx. Aussi est-il au nombre des plus énergiques défenseurs du conseil général, de ses attributions, de ses pouvoirs. Ce délégué américain s'exprime en allemand ; — ne pas confondre avec le délégué de l'amour libre, un pur Yankee; — le citoyen Sorge se traduit lui-même en français et en anglais. Un mot de sa traduction française le fait rappeler à l'ordre; il reproche à la fédération jurassienne d'avoir fait imprimer « des choses infâmes. »

Le citoyen Sérailler est d'accord avec lui sur le fond de la question.

Un Espagnol, le délégué Morago, qui s'exprime dans le plus pur ibère, avec une volubilité extraordinaire, un grand luxe d'épithètes solennelles, et une chaleur à faire fondre les sommets de la Sierra-Nevada, se prononce dans le même sens que le citoyen Guillaume. C'est un autonomiste, un fédéraliste décidé.

Ainsi que vous le voyez, la question a été aujourd'hui carrément et publiquement posée entre les deux partis, le centraliste et le fédéraliste, dont les tendances dessinent déjà des lignes très-précises.

Voici la liste des orateurs encore inscrits : Dave, Longuet, Johannard, Hepner, Cuno, Vanden Abeele, Dupont, Wilmar, Duval, Vaillant, Lafargue, Lessener, Schumann, Sauvage, Paillet, Sérailler, Schwitzguébel, Dereure et Brismée.

On croit que le conseil général l'emportera.

Notons pour finir quelques menus incidents de cette séance.

Invité par le citoyen Longuet, non sans ironie, à prendre la parole, le délégué Roch Splingard a déclaré sérieusement qu'il se ferait inscrire.

Le citoyen Lissagaray, assis dans une tribune (il n'est pas délégué) a fait rappeler au silence quelques bons bourgeois qui l'entouraient, et qu'il accusait de faire du bruit, et de troubler volontairement les délibérations.

Le citoyen Vanden Abeele, qui avait interrompu un orateur à plusieurs reprises et demandé la parole pour un fait personnel, sans qu'on ait pu savoir pourquoi, a été rappelé à l'ordre; le citoyen Ranvier a même menacé de le prier de sortir. Cet excellent Vanden Abeele est peu apprécié de ses collègues. Son intelligence les irrite, et ses traductions en flamand, d'une longueur phénoménale, les impatientent.

Une vingtaine de soldats en uniforme assistaient à la séance de ce soir dans l'enceinte du public.

La séance publique est levée à sept heures et demie.

(*Par voie télégraphique.*)

La Haye, vendredi, 6 septembre, 10 h. 40 m. du soir.

La séance de ce soir a été très-agitée.

Le congrès a discuté la question de l'organisation du prolétariat en parti politique.

Le citoyen Vaillant a prononcé un discours violent.

Quand la séance a été levée, un public nombreux, composé surtout d'ouvriers, a entonné les chants nationaux néerlandais et crié : *Oranje boven!*

Il y a quelque chose de plus curieux que la nomination de M. Lelièvre aux fonctions de bourgmestre de Namur, c'est ce qu'a fait le gouvernement dans une commune du canton de Fosses, la commune de Saint-Gérard.

Pour bien le démontrer il nous faut remonter aux élections du 1er juillet. La majorité absolue étant de 62 voix, les suffrages se répartissaient de la façon suivante :

Libéraux : MM. Lalieu, bourgmestre, 82 voix; Parmentier, échevin, porté sur les denx listes, 109; Michel, échevin, 72; Delchevalerie, 69; Biot, 74; Blondeaux, 71; Jouve, 72; Hubot, porté sur les deux listes, 91; Henry, 52.

Cléricaux : MM. Martin, 49 voix; Herbecq, 59; Bauche, 32; Wiame, 40; Laloux, 51; Bacq, 37; Wotez, 41.

L'avantage est aux libéraux, mais il y a ballottage entre un libéral, M. Henry, et un clérical, M. Herbecq. Celui-ci l'emporte, et, seul de son parti, il entre dans le conseil.

Qui devait être appelé aux fonctions de bourgmestre? Naturellement celui qui les avait occupées, et qui, depuis nombre d'années, nous parlons d'après des renseignements sérieux, s'y était montré magistrat intègre, capable, citoyen irréprochable, jouissant de la plus haute estime.

Le gouvernement en a jugé autrement, et c'est au seul clérical élu, élu au ballottage, qu'il donne la préférence.

Il est impossible de montrer plus de mépris pour le verdict du corps électoral. C'est, en tout cas, créer une situation insoutenable pour le nouveau bourgmestre.

Le conseil provincial du Hainaut s'est réuni extraordinairement hier.

Cinquante-six membres étaient présents.

On a procédé à la présentation de deux candidats pour la place de vice-président au tribunal de 1re instance de Mons.

M. Léon Dolez a été nommé 1er candidat et M. Fauquel 2e candidat.

Administration de la trésorerie et de la dette publique.

Un arrêté royal, en date du 4 septembre, porte :

Art. 1er. Les obligations émises avec le visa de l'administration de la trésorerie et de la dette publique par la société anonyme dite : Caisse d'annuités dues par l'Etat, peuvent être admises sur l'autorisation du ministre des finances pour les garanties exigées des personnes qui prennent part aux adjudications ou qui obtiennent des concessions de travaux d'utilité publique.

Le taux d'admission est réglé conformément à l'art. 4 de l'arrêté royal du 23 juin 1851.

Art. 2. Les bordereaux à signer par les déposants et à remettre aux agents de la Banque nationale doivent, de même que les reconnaissances à délivrer par ceux-ci, indiquer les numéros des obligations déposées.

Art. 3 Indépendamment des formalités prescrites par l'article 4 de l'arrêté royal du 21 décembre 1868 pour la délivrance des coupons échus, les ayants droit doivent produire, à l'agent du trésor chargé du visa des quittances, une déclaration du conseil d'administration de la société anonyme dite : Caisse d'annuités dues par l'Etat, portant que les obligations à désigner par leurs numéros, dont les coupons sont demandés, ne sont pas remboursables et que les intérêts continuent à courir sur ces obligations.

Actes officiels. (Extraits du *Moniteur.*)

ATHÉNÉES ROYAUX. — Des arrêtés royaux, en date du 3 septembre, acceptent les démissions offertes de leurs fonctions dans l'enseignement moyen de l'Etat, par les sieurs :

Coune (J.), préfet des études de l'athénée royal d'Anvers;

Schæfer (G.), professeur d'allemand au même établissement;

Stallaert (C.), professeur flamand à l'athénée royal de Bruxelles;

Lebermuth (A.), professeur d'allemand au même établissement.

Les sieurs Coune, Schæfer, Stallaert et Lebermuth sont admis à faire valoir leurs droits à la pension.

— Le département des affaires étrangères a reçu les communications suivantes :

1° Rapport de M. le consul de Belgique à Saint-Quentin sur la situation manufacturière de Saint-Quentin;

2° De M. le consul général de Belgique à Trieste : rapport sur le mouvement spécial du port de Trieste avec la Belgique;

3° Rapport sur le commerce de Bombay, par M. le consul général de Belgique dans l'Inde britannique;

4° De M. le consul de Belgique à Berdiansk : rapport sur le mouvement commercial de Berdiansk en 1872;

5° Rapport fourni par M. le consul de Belgique à Bilbao sur le mouvement commercial et maritime du port de Bilbao en 1871;

6° Rapport sur la situation industrielle de Valenciennes pendant l'année 1871-1872, par M. le consul de Belgique à Valenciennes.

— On nous annonce qu'un train de marchandises a déraillé près de Ruysbroeck. Il n'y a que des dégâts matériels.

— La nuit dernière, on a remarqué sur Bruxelles un passage d'oies sauvages. Est-ce un présage de la fin des chaleurs?

— Il paraît qu'à Laeken les élections d'hier ont été suivies de scènes assez bruyantes, et que, même, il y aurait eu quelques carreaux cassés. Il a fallu, nous assure-t-on, recourir à la police locale et à la gendarmerie.

— On lit dans l'*Opinion*, d'Anvers :

« On a retiré de l'Escaut le cadavre d'une jeune fille d'environ 19 ans, qui a été reconnu à l'hôpital, pour être celui de la nommée E. Schepmans. Nous apprenons que cette malheureuse fille avait, le même jour, manifesté la résolution d'en finir avec la vie *parce que sa mère lui avait fait des reproches pour avoir trop rapidement usé ses bottines!!* »

— Voici le signalement d'un inconnu qui s'est brûlé la cervelle, à Wondelghem, le 4 courant, vers trois heures de relevée :

« Agé de 30 à 33 ans, taille de un mètre 600 millimètres environ, visage et front rond, yeux bruns, nez petit, bouche petite, menton rond, cheveux et sourcils bruns, barbe : petite moustache rousse. »

Signes particuliers : « Vêtu d'un surtout et gilet en étoffe noire, d'un pantalon en drap noir, d'une chemise bleue à lignes et d'une petite cravate noire avec des points bleus ; coiffé d'une casquette en soie noire et chaussé de chaussettes neuves en laine pourpre et de bottines à lacets. Dans l'une de ses poches se trouve un mouchoir blanc marqué des initiales C. B. »

— On nous écrit de Liége :

« De même que les Français en résidence à Liége ont fait ériger sur la tombe de leurs compatriotes décédés en cette ville pendant la dernière guerre, un monument pour consacrer la mémoire de ces malheureux, les Allemands demeurant ici font construire sur la tombe des soldats de leur patrie qui ont succombé dans les hôpitaux de cette ville, un mausolée qui sera garni à ses angles de quatre pièces de canon de 12, qui ont été conduites hier au cimetière.

» L'inauguration de ce monument aura lieu très-prochainement.

» A la demande de MM. les consuls de France et d'Allemagne, le conseil communal a accordé gratuitement la concession des terrains nécessaires à la sépulture de ces braves soldats. »

— On nous écrit de Liége, 5 septembre :

« Dernièrement, on a beaucoup ri au récit fait par les journaux que, dans une ville de France, à Paris, si j'ai bonne mémoire, on avait pendant de longues années maintenu le service d'une sentinelle placée devant un monument pour empêcher les iconoclastes d'aller barbouiller une façade repeinte à neuf. Pareil fait vient de se produire en notre ville. Lors de la mise de notre armée sur pied de guerre, avec toute sa cavalerie, on a dû établir provisoirement des magasins à fourrage. Une maison de la rue Sainte-Foi, par son aspect de vénérable vétusté et son état de délabrement, fut jugée digne de cette destination, on l'emplit de foin et de paille puis un factionnaire fut chargé de veiller sur le dépôt. Or, depuis plus de six mois il n'y a plus dans ce magasin ni une botte de foin ni une botte de paille, mais on n'y a pas moins maintenu la sentinelle. Il serait intéressant de savoir quelle est actuellement sa consigne. »

—On compte en ce moment pour plus de 12,000 francs le produit que rapporte annuellement la vente des escargots. Cette consommation est devenue tellement importante à Paris, qu'il est question de leur affecter un étal spécial aux Halles à la criée.

Ce mets est connu dès la plus haute antiquité, puisque les anciens, si raffinés dans leurs repas, le placent à côté des huîtres du lac Lucrin et des murènes de Sicile.

Pline a fait connaître le nom d'un industriel de son temps qui trouva l'art d'engraisser des escargots et de leur faire acquérir une grosseur prodigieuse.

Pétrone célèbre leur vertu culinaire en relatant le festin de Trimalcion. Macrobe chante la valeur de ce mets si exquis dans le banquet offert par Lentulus aux vestales romaines.

Horace, Martial, ont chanté et poétisé l'escargot, et Apicius a mis le comble à leur réputation dans le *Cuisinier bourgeois* (*de re coquinariâ*).

On sait que c'est un véritable régal pour les gourmets de nos départements méridionaux. Aujourd'hui ce mets a gagné son droit de cité sur les tables parisiennes, et les fins *mastroquets* de la capitale savent en débiter en grande abondance. Les plus estimés sont ceux provenant de la Bourgogne. Ils se vendent presque 5 centimes pièce, non encore préparés.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

Les affaires ne sont guère plus animées aujourd'hui qu'hier au marché des valeurs de spéculation, néanmoins les cours des fonds français sont fermes : L'Emprunt ancien est demandé à 85, le nouveau à 88-50.

Les piastres sont également en faveur à 29-50 et les métalliques clôturent à 61 après avoir fait 60 4/8.

Les diverses valeurs de la cote continuent à trouver preneurs à des cours en hausse.

Le 4 1/2 p. c. Belge fait 104-50 et le 4 1/2 de la Caisse d'annuité progressive de 1 p. c. à 99, tandis que le 3 p. c. est vainement demandé à 70. La fermeté de ces deux valeurs a sa cause spéciale dans l'arrêté royal qui a paru ce matin au *Moniteur*, admettant comme cautionnement par l'Etat les 4 1/2 et 3 p. c. créer par la Caisse d'annuité.

En obligations de chemin de fer signalons la fermeté des Centre à 288 et des Hainaut-Flandre 269.

En changes, le Londres se négocie à 5-40 et les Paris à 6 fr. par mille de perte.

Communications et avis divers.

La MESSAGERIE EXPRESS, 92, rue du Midi, à Bruxelles, — 14, rue Mazagran, à Paris, — se charge du transport des échantillons, notes, valeurs, espèces, papiers d'affaires et colis de toute nature en grande et petite vitesse. — Dégagements du mont-de-piété. — Commission. — Consignation — Agence en douane.

— Sept élèves du collége de la Sainte-Trinité, à Louvain, ont subi l'examen de gradué en lettres et ont obtenu une moyenne de 89 points.

Le jury a accordé 20 points au discours de M. Auguste Caigniet de Chimai.

— *Hôtel de l'Europe*, Place Royale, Bruxelles. Réputation établie. Table d'hôte. Prix modérés

—Soie noire inusable à fr. 3-50, Marché-au-Bois, 7.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 5 septembre.

Les conférences militaires du président de la république à Trouville ont pris fin. On y a réglé la réorganisation des grands corps d'armée, qui se relie à la seconde partie de la loi militaire qui sera soumise aux délibérations de l'Assemblée, à son retour.

Tous les délais fixés arbitrairement par les bruits de journaux au séjour de M. Thiers à Trouville ne réposent sur aucun fondement; rien n'est fixé pour le départ du chef du pouvoir exécutif, dont la santé paraît se ressentir on ne peut plus favorablement du séjour qu'il fait au bord de la mer. C'est au moment où cet état de santé éclate d'une façon si exceptionnelle pour une personne de cet âge, que les feuilles monarchiques, réactionnaires ou cléricales ne cessent de discuter avec autant de convenance que d'opportunité, l'éventualité de la mort de l'illustre homme d'Etat.

Rien n'est même fixé pour la date du petit voyage de M. Thiers au Havre. Il paraît que, comme le président de la république veut visiter longuement de grands ateliers, il choisira un jour où la marée pourra l'amener, à huit heures, dans la ville, et où il pourra repartir le soir.

On connaît aujourd'hui l'ensemble des nouvelles concernant la façon dont s'est passé la journée du 4 septembre dans toute la France. Quelques promenades à Bordeaux, la *Marseillaise* chantée, quelques drapeaux arborés sur quelques points, un peu d'agitation, seulement à Nîmes et à Sisteron, dans le Midi, et, par conséquent, chez les populations les plus susceptibles d'exaltation, voilà ce que les feuilles réactionnaires trouveront à arguer contre tout un grand parti national, à qui on défend, non pas de faire opposition au gouvernement existant, mais de fêter la date de l'inauguration des institutions que chaque jour légalise et affermit. Tout homme de bon sens reconnaîtra que l'ensemble du parti républicain n'a démenti en rien, même avec ces exceptions si rares qui confirment la règle, la ligne de sagesse et de modération dont ses représentants de toutes les nuances à l'Assemblée, même les radicaux, lui ont donné l'exemple.

MM. Gent, Naquet et Elzear Pin, députés de Vaucluse, sont en ce moment à Avignon. M. Gent a parcouru diverses localités et a prononcé quelques discours dans lesquels il a fait envisager à ses électeurs l'affermissement complet et inévitable des institutions républicaines.

Une souscription vient de s'ouvrir dans la Haute-Vienne sur la demande de M. de Grouvello, président du comité de secours pour l'émigration de l'Alsace-Lorraine, et le conseil général a voté une somme pour venir en aide aux orphelins à qui manquent les moyens de se réfugier dans la patrie de leur choix.

Une délégation de l'industrie cotonnière de la basse Normandie a été reçue par M. Thiers à Trouville, et lui a exposé les souffrances qui résultent pour cette industrie des traités avec la Belgique et l'Angleterre. M. Thiers a trouvé naturellement la réclamation juste et il a parlé d'augmenter les droits d'importation des fils étrangers des numéros 1 à 30.

Des ordres sont donnés, dit-on, pour que la colonie de Cayenne soit mise en état de recevoir les condamnés de la Commune, les moyens d'alimentation manquant à la Nouvelle-Calédonie pour le grand nombre d'hommes qui y sont transportés.

Les terribles effets des épreuves sans précédents par lesquelles nous venons de passer ne se font pas sentir seulement pour les coupables. Mme Tolain, femme du député, a perdu la raison à la suite de tant de secousses, et une de ses amies, Mme Perrachon, femme d'un républicain qui a rendu de grands services, éprouvée par les mêmes émotions, a été atteinte de paralysie et de folie.

(*Autre correspondance.*)

Paris, 5 septembre.

Le conseil des ministres s'est réuni hier à Versailles; MM. Dufaure, Rémusat, Jules Simon, Lefranc, de Goulard et l'amiral Pothuau étaient présents. M. de Cissey est toujours retenu à Trouville et M. Tesserenc de Bort est encore absent pour quelques jours.

J'apprends de bonne source que M. le président reviendra à Paris du 15 au 20 de ce mois au plus tard; il y séjournera peut-être jusqu'à la rentrée de l'Assemblée; il est même fort probable qu'il donnerera quelques réceptions à l'Elysée.

Aucune manifestation ne s'est produite à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre; dans quelques villes, des drapeaux ont été simplement arborés aux maisons. Du reste, je puis vous affirmer que les précautions excessives prises par la police n'étaient nullement inspirées par la crainte de troubles que la sagesse des républicains ne pouvait faire présager, mais simplement par le désir de ne pas fournir le moindre prétexte au parti monarchique d'accuser le gouvernement d'imprévoyance.

Les réactionnaires exploitent avec une grande mauvaise foi la manifestation de Lyon qui, vous le savez, n'a pas eu l'importance qu'on s'était plu à lui attribuer. De même, après avoir injurié M. Thiers et l'avoir accusé de faiblesse à propos des faits insignifiants qui se sont passés à Narbonne, ils ont imaginé d'inventer des troubles à Perpignan. Evidemment ils seraient satisfaits s'il y avait quelques émeutes et si le gouvernement était pris au dépourvu par le désordre, car les représentants de la droite pourraient alors apporter à la rentrée leurs récriminations à la tribune, interpeller tel ou tel ministre, tracer un sombre tableau de la situation intérieure, et faire croire au pays que la tranquillité et la république sont incompatibles. Mais tous les projets d'attaques contre le gouvernement actuel et contre la république sont jusqu'à présent contrecarrés par les événements, et on ne peut guère supposer, après les sacrifices que le parti républicain a faits pour soutenir M. Thiers et sauver le pays, que le calme se démente d'ici à la rentrée de l'Assemblée. Les républicains les plus ardents sont résolus, comme les plus modérés, à attendre patiemment que leurs principes triomphent, en dehors de toute violence et de toute précipitation.

On annonce comme probable la démission du maire de Lyon M. Barodet. Jusqu'à présent rien n'est venu confirmer cette nouvelle.

On s'occupe toujours des arrestations nouvelles d'individus qui ont été mêlés aux affaires de la Commune; ces arrestations survenant à un moment de plein calme, ont justement ému l'opinion publique.

Je peux vous donner, d'après mes informations particulières, quelques explications à ce sujet. Un certain nombre d'individus qui sont partis de Paris après la Commune et qui étaient sous le coup de mandats d'amener, sont revenus dans ces derniers temps et ont été arrêtés parce que, au cours des procès, les débats les avaient signalés comme délinquants. Il n'y a pas eu, en réalité, de poursuites nouvelles, il n'y a eu que continuation de poursuites commencées par contumace.

Néanmoins la fraction des républicains les plus modérés du conseil municipal a pensé que dans l'intérêt de la concorde, et pour ne pas troubler ce calme si utile au pays, il était nécessaire de suspendre les arrestations. Le docteur Loiseau, membre du conseil municipal, a été chargé par 24 de ses collègues de se rendre à Versailles afin de prier M. Barthélemy Saint-Hilaire d'obtenir pour lui une audience de M. le président de la république. Le conseil des ministres ayant été averti de la démarche de M. le docteur Loiseau, s'est, m'affirme-t-on, occupé hier de l'objet de cette visite, et a décidé qu'on n'exercerait plus de poursuites contre les individus ayant eu des grades au-dessous de celui de capitaine, mais seulement contre les délégués qui ont pris une part active au mouvement insurrectionnel et contre les chefs qui reviendraient en France; en un mot, dans la pratique, le gouvernement se conforme aux conclusions de la proposition Pressensé comme si elles avaient été acceptées.

M. Dufaure doit partir dans quelques jours pour Trouville en vue d'entretenir M. Thiers de cette question et de quelques autres affaires.

Je relève, pour les démentir, quelques bruits absurdes qui ont couru ces jours-ci et qui ont été accueillis par le *Courrier de France* et *l'Evénement*. D'après ces journaux, M. de Gabriac, notre ministre à la Haye, aurait résolu de donner sa démission, parce qu'il aurait eu une violente altercation avec notre consul général à Amsterdam, M. Lavertujon, ou bien M. Jules Simon, traversant la Haye avec son fils, aurait été mal reçu par notre ministre, ce qui aurait motivé la résolution de M. de Gabriac de se rendre à Trouville et de remettre sa démission entre les mains du président.

Or, M. Jules Simon n'a fait que passer à la Haye et n'a vu personne. Quant à M. Lavertujon, il n'a eu aucune entrevue avec notre ministre ni par conséquent aucune altercation.

On s'occupe en ce moment, au ministère de l'instruction publique, de recueillir tous les vœux qui ont été émis par les conseils généraux en faveur de l'instruction obligatoire. Cette statistique sera malheureusement incomplète, car plusieurs conseils généraux que je pourrais vous citer, — par exemple celui des Landes, dont M. Victor Lefranc est le président, — ne se sont même pas occupés de la question, parce qu'ils ont jugé inutile de renouveler sans cesse leurs vœux.

Neuf siéges à l'Assemblée sont vacants; jusqu'à présent la date de la convocation des électeurs n'est pas encore fixée; dans quelques départements le parti démocratique se préoccupe déjà du choix de ses candidats.

Le conseil des ministres se tiendra lundi prochain à Versailles et le jeudi suivant à Paris.

On annonce un certain nombre de nominations dans le corps diplomatique et consulaire, signées le 30 août dernier, par le président de la république, et parmi lesquelles nous signalerons celles-ci :

M. le comte de Roscoat (précédemment consul de première classe à Séville), consul général et chargé d'affaires de France à Quito, en remplacement de M. de Dulçat, décédé à son poste il y a quelques semaines;

M. Colonna-Ceccaldi (précédemment consul de première classe à l'île de Chypre), consul de France en Albanie et au Monténégro ; résidence, Scutari ;

M. Philippe Delaporte (précédemment consul de première classe à Jassy), consul général à Tripoli de Barbarie;

M. Schéfer (précédemment consul de première classe à Routschouk), consul en Moldavie; résidence, Jassy;

M. Aubaret (précédemment consul de première classe à Scutari d'Albanie), consul en Bulgarie; résidence, Routschouk;

M. Lemaire (précédemment interprète-chancelier de la légation de France à Pékin), consul à Fou-Tchéou (Chine).

Les deux consulats de Séville et de Chypre sont supprimés et remplacés : à Séville, par une agence consulaire, et à Chypre, par un vice-consulat.

Le titulaire de ce dernier poste est M. Gustave Laffon, précédemment chancelier du consulat de France dans cette île.

La chancellerie de l'ambassade de France à Constantinople a été, il y a quelques mois, érigée en consulat. Le titulaire de ce nouveau poste est M. Tricou, précédemment consul de première classe au Caire.

On lit dans *le Progrès* de Lyon :

« Peut-être la vertu cardinale d'un fonctionnaire républicain est elle la patience? M. Cantonnet en a énormément!

» Hier soir en sortant de la séance du conseil général, il est tombé dans trois ou quatre délégations masculines et féminines venues pour réclamer contre le rétablissement des écoles congréganistes.

» Nous avons pu nous approcher et écouter la conversation, — la trentième de ce genre peut-être depuis quatre jours, — mais très-intéressante pour nous en ce qu'elle nous permettait de prendre sur le fait, en quelque sorte, le ton de M. Cantonnet et des pétitionnaires, la réponse qu'il leur donnait et l'accueil qu'eux-mêmes feraient à cette réponse.

» Voici en substance ce qu'a dit M. Cantonnet : « L'arrêté existe; je ne puis pas faire qu'il n'existe pas; je dois l'exécuter et j'y suis résolu. Dans le détail je chercherai à en adoucir l'exécution autant que possible, mais elle aura lieu. La mairie, en protestant contre l'arrêté, en refusant entièrement de se prêter à sa mise en pratique, suit sa voie; elle croit avoir raison, c'est son affaire; pour moi, la mienne est toute tracée par l'arrêté que j'ai trouvé à mon arrivée : je la suis. »

» Un assistant se plaignait que l'instituteur de son quartier fût remplacé, bien que régulièrement nommé. M. Cantonnet répondit : « S'il a une nomination régulière, qu'il vienne me voir, il lui sera fait justice. J'ai trouvé au bas d'une nomination de la ville qu'on m'a présentée, ces mots : « *Vu, le préfet : Valentin.* » J'ai maintenu l'instituteur. Quelqu'un dit alors : « Il y a donc des nominations fausses. » A ce moment M. Cantonnet éleva légèrement la voix, et avec une menace de vivacité : « Il n'y a pas de nomination fausse, dit-il; il n'y a rien de faux dans cette affaire, il y a seulement des nominations faites par deux autorités dont une seule a le droit de les faire d'après la loi. »

» La conversation fut, d'ailleurs, des plus calmes: Le préfet était au milieu de ce groupe, reconnaissable à son haut chapeau noir, parlant, discutant avec une simplicité toute républicaine. Le malheur est que chacun des *délégués* en pareil cas veut dire son mot, et que ces mots se suivent au hasard et se répètent à satiété.

» On n'en a jamais fini. La conversation se fait à bâtons rompus et tourne perpétuellement sur elle-même.

« Mais est-ce qu'ils ne vont pas le laisser tranquille, disait un assistant à nos côtés. Faut-il qu'il ait de la patience! » et le voisin de celui qui avait parlé ajoutait : « Faudrait voir sous l'empire si un préfet aurait souffert ça. L'arrêter au milieu de la cour, le faire poser une demi-heure pour lui dire dix fois la même chose : y a longtemps qu'il y aurait eu de la police pour balayer tout ça! »

» Le fait est que M. Cantonnet, qui d'ailleurs était, croyons-nous, pressé en ce moment, avait déjà plusieurs fois voulu mettre fin à l'entretien en saluant, mais toujours il se trouvait quelqu'un qui n'avait pas fini.

» Ce n'est qu'après trois ou quatre tentatives que le préfet put se dégager, et quand ce mouvement de retraite fut bien accentué, on lui ouvrit très-poliment le passage. Quelques employés de la préfecture et les sergents de ville se promenaient dans la cour, regardant cette scène de l'air le plus indifférent et le plus rassuré. »

Le *Journal de Lyon* contient aujourd'hui, à propos des exagérations dont sont prodigues les feuilles légitimistes et cléricales de cette ville, et qui sont reproduites avec empressement par leurs similaires de Paris, un excellent article dont nous croyons devoir détacher le paragraphe suivant :

« Il y a là véritablement un abus d'imagination intolérable. Ceux qui dénaturent ainsi les faits et qui les exagèrent pour les besoins de leur cause se rendent-ils compte du tort considérable qu'ils font à notre ville, à notre commerce, à notre industrie? Nous ne voulons pas parler du tort qu'ils se font à eux-mêmes dans l'opinion de tous les hommes de sens rassis : ceci est leur affaire en somme. Mais à quel résultat en arrivent-ils avec ces éternelles paniques qu'ils suscitent? C'est tantôt dans des dépêches à sensation, l'armée du général Bourbaki campant dans nos rues et braquant ses canons, — et à Lyon il n'y a rien; — tantôt des découvertes de terribles et mystérieux engins de destruction, — et ces engins se trouvent être connus au gouvernement depuis longtemps et autorisés et même commandés par lui; tantôt, des révélations épouvantables sur l'Internationale et le comité central, à propos d'arrestations, — et ces révélations, un procès les démontre fausses; tantôt, comme aujourd'hui, des découvertes de troubles et d'émeutes, — et ces troublent se bornent à quelques cris, et ces émeutes à quelques promenades de pétitionnaires à l'hôtel de ville! Quand on lit ces énormités à Lyon, on peut se borner à hausser les épaules et à trouver la plaisanterie de mauvais goût; mais quand on les lit au dehors, et quand par conséquent on ne peut pas en contrôler l'exactitude, on prend de notre ville l'idée la plus pitoyable, on se dispense, à moins d'y être forcé, d'y faire un voyage et de s'y arrêter, et Lyon gagne la réputation de la ville troublée par excellence, de la cité aux émeutes en permanence.

» Les bourgeois de Lyon, industriels, commerçants, négociants de toute espèce, doivent savoir un bien grand gré à ces inventeurs de nouvelles à sensation, qui, pour un intérêt politique quelconque, s'amusent à compromettre ainsi la réputation et la prospérité matérielle de la seconde ville de France. »

On lit dans le même journal :

« Un assez curieux incident a marqué la réinstallation des frères dans les écoles.

» On croit généralement qu'ils ont simplement repris possession de leurs anciens locaux, mais il paraîtrait que ce n'est pas ce qui s'est passé.

» La municipalité s'attendait depuis longtemps à la réinstallation des frères dans les locaux qu'ils occupaient avant le 4 septembre 1870. En conséquence, elle avait appliqué de préférence les fonds dont elle disposait aux réparations des locaux nouveaux dans lesquels elle a établi des écoles qu'elle croyait naturellement conserver.

» On sait comment la prise de possession des locaux a eu lieu. Les frères se sont fait remettre les clefs d'office et se sont installés non pas dans les anciens locaux, mais dans les meilleurs, les plus vastes, les mieux situés, et généralement dans ceux que la municipalité avait mis dans le meilleur état de réparation.

» Nous avons, du reste, que la désignation de ces locaux avait été faite à l'avance par l'autorité académique, mais au total il n'en reste pas moins ceci, que les frères n'ont pas été replacés simplement dans l'état antérieur au 4 septembre.

» Nous n'avons pas à apprécier cette situation, mais il était bon de la signaler.

La protestation suivante a été adressée à M. le préfet du Rhône, par M. Bouchu, adjoint faisant par intérim les fonctions de maire de Lyon :

« Lyon, le 1er septembre 1872.

» Monsieur le préfet,

» J'ai reçu aujourd'hui votre dépêche du 31 août, nous notifiant la liste des instituteurs et institutrices nommés par vous en conformité des arrêtés de M. Pascal, votre prédécesseur, des 1er juin et 27 juillet derniers.

» Vous me demandez d'assurer, en ce qui me concerne, l'application de ces dispositions et notamment de vous fournir, pour chaque école, un inventaire du mobilier personnel et scolaire.

» Le conseil municipal a jugé que les décisions de M. Pascal ont été prises en violation des principes les plus formels des libertés et des prérogatives municipales, ainsi qu'au mépris des sentiments unanimes de l'immense majorité républicaine de la population lyonnaise. Je ne saurais en conséquence, sans me rendre moi-même complice de tendances qu'il est de mon devoir de répudier et de condamner hautement, m'associer en aucune façon à l'exécution d'actes aussi attentatoires à l'exercice légitime et régulier des droits que nous tenons de la confiance de nos électeurs.

» En vous transmettant cette déclaration, il m'importe de vous renouveler, monsieur le préfet, ma protestation et celle du conseil municipal contre un ensemble de mesures dont notre recours au conseil d'Etat détermine le caractère excessif, illégal et dangereux; il m'importe aussi de vous faire observer qu'en prescrivant et réglant vous-même la mise en vigueur des arrêtés de M. Pascal, vous assumez la responsabilité de toutes les éventualités qui peuvent surgir d'une pareille situation; et cela, sous toutes réserves des droits que la ville pourrait avoir à faire défendre et prévaloir en justice.

» Veuillez agréer, etc.

» Le maire de Lyon,

» Signé C. BOUCHU, adjoint. »

Le *Courrier de la Rochelle* publie un compte rendu du concours donné à Cozes par le comice agricole. Au banquet qui a suivi la cérémonie, M. Mestréau, député, a porté un toast à M. Thiers et à M. Dufaure. M. le garde des sceaux a répondu :

« Messieurs, les éloquents paroles que vous venez d'entendre m'embarasseraient beaucoup s'il n'avait été question que de moi. Que pouvais je répondre à des éloges si affectueusement donnés, mais que je suis si loin de mériter! Mais heureusement notre honorable et excellent collègue a rendu à M. le président de la république un hommage beaucoup mieux mérité, que vous avez chaudement applaudi et que je puis confirmer par mon témoignage. Je le fais en toute sincérité et sans aucune gêne, M. Thiers n'est point un empereur ou un roi auprès duquel les flatteries puissent avoir un accès facile et encourageant; c'est un simple et bon citoyen, un bourgeois modeste comme vous et moi, qui n'a d'autre prestige que celui de la grandeur intellectuelle et morale. Après avoir étudié profondément pendant cinquante ans l'histoire des nations il a écrit l'histoire de la nôtre, après avoir quinze ans exercé les pouvoirs sous un roi constitutionnel, il a été appelé au périlleux honneur de gouverner notre pays, désigné au choix de l'Assemblée par les suffrages de 36 départements et élu à la presque unanimité par l'Assemblée elle-même comme chef du pouvoir de la republique française. Dans quel état se trouvait la France au mois de février 1871? Qu'était-elle même à la fin de mai, après qu'il eut vaincu la criminelle insurrection de mars? Je n'ai pas à le rappeler; mais la France ne l'oubliera pas. Ce que je puis affirmer comme témoin, c'est que M. le président de la république a consacré tous ses efforts, ses nuits comme ses jours, toutes les ressources de son esprit et son expérience consommée à effacer chez nous les traces de la guerre étrangère et de la guerre civile. Y a-t-il complétement réussi? Je me garderai bien de le dire; c'est une autre entreprise, mais non encore accomplie. Néanmoins je n'imagine pas que personne puisse nier la différence profonde qui existe entre la France actuelle et celle du mois de février, du mois de mai de l'année dernière. Je n'entends pas attribuer à M. le président de la république tout l'honneur du progrès accompli. Il est l'élu de l'Assemblée nationale, l'exécuteur et souvent l'inspirateur de ses résolutions. Il n'y a point de partage à faire entre eux, et notre reconnaissance doit s'adresser à l'un et à l'autre. On dit que le président gouverne contre les volontés de l'Assemblée. Cela n'est ni vrai ni possible. Il y a dans l'Assemblée des adversaires résolus, persévérants, mais il n'y a pas une grande résolution qui n'ait été prise d'accord avec la majorité. Je puis dire en peu de mots la politique qui a été suivie depuis dix-huit mois par M. le président de la république, lui, dont les écrits comme les discours avaient toujours été animés d'un vif sentiment de nationalité. Il a trouvé la France, une partie du moins de la France aux mains de l'étranger. Il a fait consister tout son honneur à la délivrer par des moyens pacifiques. Je passerais en revue tous les actes de sa politique intérieure ou extérieure, attaqués tour à tour par les partis divers qui ne les comprenaient pas. Je vous montrerais qu'ils ont été inspirés par ce grand devoir. Que Dieu permette qu'il réussise; pour moi je n'en desespère pas. Au moment même où je vous parle, deux de nos départements voient l'étranger s'éloigner pour se rapprocher de la frontière. Espérons que cet heureux mouvement d'évacuation sera terminé avant le jour où cesseront à la fois les fonctions du Président et de l'Assemblée. Notre chère Saintonge, qui avait choisi M. Thiers pour un de ses représentants, ne sera pas ingrate, et trouvera que l'hommage qui lui a été rendu par M. Mestréau et auquel vous avez applaudi, était mérité. »

L'Egalité de Marseille publie la lettre suivante, adressée par M. Gambetta aux organisateurs d'un banquet, qui devait avoir lieu à Châteaurenard à l'occasion du 4 septembre.

« Mes chers concitoyens,

» Je suis profondément touché de votre fraternelle invitation, et si mes devoirs particuliers, aussi bien que les circonstances, me le permettaient, je serais réellement bien heureux de venir au milieu de vous.

» Je suis malheureusement forcé de rester à Paris dans notre intérêt commun.

» D'autre part, et puisque l'occasion s'en présente, je veux vous dire qu'il me sera plus agréable de me rencontrer avec vous pour fêter un autre anniversaire que celui du 4 septembre, non pas que je répudie en quoi que ce soit ce qui s'est accompli dans cette mémorable journée, mais parce qu'elle se trouve précédée et suivie d'événements que tout bon Français voudrait rayer de notre histoire.

» Nous avons dans notre passé révolutionnaire des dates plus glorieuses, plus salutaires, plus fécondes, auxquelles il faut nous attacher et qui doivent être pour nous nos véritables anniversaires : le 14 juillet, le 18 août, le 22 septembre, sans oublier le 24 février 1848.

» Le 4 septembre n'est que la cruelle expiation et la revanche trop tardive du 2 décembre.

» Nous datons de plus loin et de plus haut. Nous devons tenir à honneur de remonter aux premières heures de la révolution française, non-seulement parce que cela nous constitue une tradition, mais surtout parce que c'est à ce berceau de la France républicaine que nous retrouvons les grands exemples et les fortifiantes doctrines que nous ont légués nos pères. Il faut s'y tenir fermement attachés comme vous le savez faire, redoubler de zèle, d'énergie, de dévouement à la sainte cause.

» Ne négligez pas surtout la propagande parmi vos concitoyens des campagnes. C'est là qu'est la réserve de la république. Continuez donc vos laborieux et patriotiques efforts. Ne vous laissez déconcerter ni par les calomnies, ni par les injures, ni par les excès de zèle de fonctionnaires qui s'obstinent à servir un régime qu'ils détestent.

» Votre prudence et votre sagesse finiront par avoir raison de tous les obstacles. Les temps sont proches où vous recueillerez les fruits de tant de sacrifices faits à la cause commune, et où vous contribuerez à la nomination d'une majorité républicaine qui saura donner à la France des institutions démocratiques et préparer la renaissance de sa grandeur au dehors.

» Vive la république!

» Salut fraternel.

» LÉON GAMBETTA.

» Paris, 26 août 1872.

Un grand nombre de pères de famille de Lyon viennent d'adresser au nouveau préfet, M. Cantonnet, une lettre qui se termine ainsi :

« Nous sommes à une époque, monsieur le préfet, où on ne se paie plus de mots; il faut des actes, et des actes concordants avec la loi et avec la logique. Or, comme nous pensons et que nous sommes persuadés que la loi a été violée, mais non pas par nous, qui ne vivons que de notre travail et qui avons tout intérêt à la tranquillité publique, nous osons espérer que vous nous donnerez satisfacton, et que vous rétablirez les écoles et les instituteurs dont nous vous demandons le maintien.

» Nous sommes tous des pères de famille, qui connaissons les inconvénients de l'ignorance; tels d'entre nous ont passé leur jeunesse sur les bancs des écoles congréganistes sans avoir jamais rien pu apprendre. Nous voulons épargner cette humiliation à nos fils, et pour cela nous ferons tous les sacrifices possibles, tout en attendant de l'autorité le maintien de nos droits et en protestant jusqu'à ce que nous l'ayons obtenu. »

On lit dans la *République française* :

« M. Guillaume, comptable, épousait, avant-hier, une jeune et jolie femme dont il était éperdûment amoureux. Le soir, après un modeste repas de noce, les deux nouveaux époux rentrèrent au domicile conjugal, rue Monge, 18. Heureux de se trouver enfin seuls, ils parlèrent longtemps du passé et de l'avenir qui semblait leur sourire.

» La lampe qui les éclairait étant venue à s'éteindre, les jeunes époux négligèrent de la rallumer et ils s'endormirent.

» Tout à coup ils sont réveillés par le bruit de leur porte qui s'ouvre avec fracas, et un individu qui leur est inconnu s'avance menaçant vers le lit. Les premiers rayons crépusculaires commençaient à éclairer la chambre.

« Je le savais bien, s'écrie-t-il d'une voix terrible, » et sortant un couteau de sa poche, il en porta plusieurs coups à l'époux, qui, revenu de sa surprise, se jette sur lui, se dévouant ainsi pour sauver sa femme, que le meurtrier cherchait à atteindre.

» Une lutte s'engage, lutte désespérée, dont les conséquences auraient été fatales, sans l'intervention de plusieurs locataires de la maison, accourus au bruit.

» M. Guillaume était étendu sur le parquet, le corps ensanglanté et percé de sept coups de couteau, dont deux seulement offrent quelque gravité. La jeune femme gisait sans mouvement à ses côtés; mais elle n'avait aucune blessure, et les soins qui lui furent prodigués la ranimèrent bientôt.

»Les deux nouveaux mariés venaient d'être victimes de la plus cruelle erreur. M. C..., locataire, qui occupait dans la maison une chambre semblable à celle de M. Guillaume, mais située à l'étage supérieur, s'était trompé d'étage et avait cru surprendre sa femme en flagrant délit d'adultère.

» De copieuses libations auxquelles il s'était livré toute la soirée lui avaient rendu l'illusion plus facile et il avait frappé en aveugle.

» M. C... a été mis en état d'arrestation.

» On espère sauver M. Guillaume, mais il se souviendra de sa première nuit de noces. »

— On lit dans *le Droit* :

« En septembre 1871, un professeur de l'école normale de Montpellier faisait, avec sa femme, un voyage d'agrément à Lyon. Cette dernière, en femme prudente, croyait-elle, portait toujours dans la poche de sa robe, un portefeuille contenant toute leur fortune, une douzaine de mille francs composés de valeurs de diverses compagnies fort bien placées et de 450 francs en billets de banque.

» Un beau dimanche, dans une promenade des Brotteaux à la Guillottière, la dame perd son portefeuille; toutes leurs démarches, toutes les affiches placardées sur les murs de Lyon ne parviennent pas à leur donner le moindre indice. Désespérés, ils quittent Lyon, et, à son retour chez lui, le mari s'empresse de former des oppositions auprès de toutes les compagnies dont il avait des valeurs.

» Ce n'est que six mois après qu'un avis lui était donné par le parquet de Roanne. On lui apprenait que son portefeuille avait été trouvé par un cordonnier de Lyon, le sieur Chevalier. Une instruction est commencée contre ce dernier. Il déclare avoir, en effet, trouvé le portefeuille, mais ne sachant ni lire ni écrire, lui et sa femme, ils ne savaient ce qu'étaient les papiers contenus dans le portefeuille, si ce n'est cependant les billets de banque, qu'il reconnaît avoir dissipés à son profit. Il ajoutait que, quant aux autres valeurs, il les avait remises à un de ses amis, de passage à Lyon, un nommé Kolandar, ancien sergent de chasseurs à pied, depuis, instituteur primaire dans le département de l'Allier, marié, mais séparé de sa femme et vivant avec une concubine. Possesseur des valeurs, Kolandar était venu à Paris, et y étant inconnu, il avait rencontré deux anciens amis de régiment, Guillemot et Maillet, qui s'étaient chargés de négocier les valeurs, moyennant une part dans le produit de la négociation. Guillemot et Maillet ont, en effet, vendu à des changeurs, à Paris, une partie de ces valeurs, se montant à environ 4,000 francs, sur lesquels ils n'ont remis à Kolandar que 900 francs. Quant à Chevalier, le trouveur du trésor, il n'a rien touché du tout, Kolandar lui ayant déclaré que, sachant désormais que les valeurs étaient réclamées, il voulait garder ce qui lui en restait à la disposition du propriétaire.

» C'est à raison de ces faits que ces quatre hommes, Chevalier comme auteur principal du vol, Kolandar, Guillemot et Maillet comme ses complices par récel, étaient traduits devant le tribunal correctionnel. Les deux derniers n'ont pas été retrouvés, et défaut a été donné contre eux.

Les deux autres, Chevalier et Kolandar, ont été condamnés, le premier à quinze mois, le second et les deux défaillants chacun à deux années de la même peine.

— On lit dans *le Droit* du 5 :

« Un homme et une jeune femme, tous deux d'une mise élégante, entrèrent avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, dans le magasin du sieur J..., marchand d'ordres et de décorations au Palais-Royal.

» Ils savaient sans doute que la demoiselle de comptoir s'y trouvait seule en ce moment, le maître de l'établissement étant occupé dans l'arrière-boutique à ses écritures commerciales.

» Les deux visiteurs demandèrent à voir des croix ornées de brillants. Le monsieur s'exprimait correctement en français, quoique avec un accent britannique; mais lorsqu'il s'adressait à sa compagne, il employait un idiome que la demoiselle de comptoir ne comprenait pas, quoiqu'elle entende assez bien l'anglais. Elle pense que c'était un langage de convention.

» Le couple élégant se fit montrer beaucoup d'objets; on dut plusieurs fois ouvrir et fermer les vitrines sans qu'il trouvât rien à sa convenance.

»Enfin, son choix s'arrêta sur deux croix avec brillants dont le prix fut débattu et arrêté. Le monsieur laissa 20 fr. d'arrhes en disant qu'il reviendrait dans la soirée chercher les objets, puis il s'éloigna avec sa compagne, sans que rien pût faire naître de soupçons.

» La soirée se passa sans qu'on vît reparaître ces individus qui avaient déclaré cependant avoir un pressant besoin des croix. Le marchand commença à concevoir des inquiétudes. On fit un rapide inventaire des marchandises, et on reconnut qu'il manquait une plaque enrichie de diamants d'une valeur de 13,000 fr.

» D'après les remarques faites par la demoiselle de comptoir, ce vol doit avoir été commis de la même façon que celui dont a été victime, il y a quelques années, M. Fontana, joaillier-bijoutier au Palais-Royal. Tan dis que les acheteurs attiraient l'attention de la demoiselle en

Ayuntamiento de Madrid

marchandant une croix, la dame aurait de la main gauche ouvert derrière elle une vitrine non refermée à clef, et sans faire le moindre bruit, y aurait pris la plaque.

Plainte a été portée devant le commissaire de police du quartier, qui a commencé une enquête.

— On parle souvent de prodigieux abus d'ignorance et de superstition des populations de certaines campagnes arriérées.

Mais au sein même des cités de semblables excès se produisent encore plus fréquemment qu'on ne pense. Témoin un fait que l'audience du tribunal correctionnel du Havre du 28 août a révélé comme s'étant produit à Etretat.

La plaignante est une vieille femme âgée de soixante-dix ans, poissonnière à Etretat. L'accusé est un vigoureux marin dans la force de l'âge, à la figure ouverte et sympathique. M. Monge, maire d'Etretat, témoin à décharge, donne sur ses antécédents les meilleurs renseignements. Vatinel appartient à une tribu de marins qui fait à elle seule la moitié de la population d'Etretat. C'est un père de famille irréprochable, mais on va voir où peuvent conduire les sentiments les plus légitimes, quand la superstition et l'ignorance les font dévoyer.

Depuis quelque temps, Vatinel voyait dépérir un de ses enfants, sans cause connue, et en avait conçu un vif chagrin. Vatinel croit à la puissance des sorts. Il le redit encore à l'audience. Il fut frappé de l'idée que la plaignante, pauvre vieille bien inoffensive, si ce n'est peut-être de la langue, devait être la cause de la maladie de l'enfant, qu'elle lui avait jeté un sort. Il fut confirmé dans ces absurdes soupçons en apprenant de la bouche de son fils que la prétendue sorcière l'avait engagé à manger de la terre.

Conduit par la colère et la crainte, Vatinel, un beau jour, attire chez lui, sous un prétexte, la femme Fauvel, s'enferme avec elle après lui avoir reproché les crimes qu'il avait rêvés, et lui administre, en guise d'exorcisme, une correction si exemplaire, que la vieille a dû rester toute meurtrie au lit pendant plus de quinze jours.

A l'audience, la femme Fauvel nie avoir conseillé à l'enfant de manger de la terre. Vatinel ne veut plus en démordre et jurerait qu'il s'est battu contre une sorcière.

Le tribunal, sur les conclusions de M. Lefébure, avocat de la république, admettant les circonstances atténuantes, tirées de l'état intellectuel du prévenu, le condamne à 50 francs d'amende et aux dépens.

Vatinel s'incline, mais tout cela ne lui prouve pas qu'il n'y a pas de sort là-dessous; au contraire. (*La Presse.*)

— *Le Sémaphore* raconte l'odyssée d'un tableau d'un maître marseillais qui, après avoir été repoussé il y a soixante ans, du musée de Marseille, va y rentrer avec tous les égards qui lui sont dus.

Ce tableau, qui représente la mort de Caïus Gracchus, par Topino-Lebrun, fut donné au musée de Marseille sous la Révolution; il disparut ensuite sous l'empire et fut relégué sans doute dans quelque galetas,

Où pendant soixante ans sans gloire enseveli,
Il languit, tout poudreux, dans un honteux oubli.

Le chef-d'œuvre de Topino-Lebrun sortit de là sans sortir de son obscurité; il fut vendu à vil prix, comme marchandise de rebut, et sa toile roulée, passa de brocanteur en acheteur, sans être remarquée, jusqu'au moment où un artiste, M. G..., en devint acquéreur et remit en lumière cette page oubliée dont il fit même une excellente copie réduite qui donne une haute idée de l'œuvre primitive.

Aujourd'hui, M. G... propose à la ville de lui vendre le tableau de Topino-Lebrun, et le conseil municipal a décidé de nommer une commission chargée de l'examiner et d'en faire l'acquisition si elle le juge digne de figurer dans le musée.

Marseille possédera ainsi une œuvre qui se rattache à l'histoire de l'art marseillais. Topino-Lebrun naquit en 1769 à Marseille; élève de David, dont il a les qualités et les défauts, il partagea aussi les opinions révolutionnaires de ce peintre, et périt à l'âge de 31 ans, ayant été condamné à mort pour avoir trempé dans une conspiration contre le premier consul.

— On lit dans la *Shipping and Mercantile Gazette* du 4 septembre :

« Hier, le père Hyacinthe a épousé Emilie-Jane, fille de M. Amory Butterfield et veuve de M. Edwin Ruthven Meriman, des Etats-Unis d'Amérique. »

— Massias, accusé de vols importants commis, le 27 août 1871, à Lamothe-Landeron, était écroué à la maison d'arrêt de La Réole (Gironde), après obtention de son extradition du territoire espagnol. L'instruction touchait à son terme, et la cour d'assises allait prochainement le juger, lorsqu'il s'est évadé dans des conditions d'audace inouïe.

Voici comment *l'Union*, de La Réole, rapporte les détails cette évasion :

« Depuis quelques jours, les ouvriers étaient en train de faire des réparations aux lieux d'aisances. Pour faciliter ce travail, on avait ouvert, dans le mur d'enceinte, une porte d'ordinaire murée. Massias, dont la cellule se trouvait sans doute de ce côté, avait pu s'apercevoir de cette particularité et savoir aussi à quelle heure, pendant la journée, les ouvriers quittaient leur tâche.

» Son plan fut vite conçu. Il faut ajouter qu'il l'a exécuté avec le plus grand sang-froid et de la façon la plus habile. A peine, à l'heure plus haut indiquée, le gardien l'avait-il mis dans le préau, avec un ou deux autres prévenus, que, sous prétexte de cueillir, dit-il, quelques figues à un figuier, il pria un de ses compagnons, qui est aveugle, de lui faire la courte échelle. Ce dernier s'y prêta de la meilleure grâce. En deux secondes, Massias, très-agile et très-vigoureux, fut grimpé sur le mur, qui a une hauteur d'environ 3 mètres.

» Un coup d'œil rapide lui ayant démontré qu'il n'y avait personne dans le chemin de ronde, il y sauta et sortit par la brèche dont nous avons parlé. Il gagna alors le quartier du Martouret, puis la campagne, mais on ignore dans quelle direction.

» Tous les mesures ont été prises par l'autorité judiciaire, immédiatement avertie, afin de découvrir ses traces et de l'arrêter : mais jusqu'à l'heure où nous écrivons, les recherches ont été intructueuses. »

— A la suite des outrages et des violences qui avaient été commis dans la journée du 6 août à Narbonne (Aude), quinze individus avaient été arrêtés. Huit arrestations ont été opérées le 3 septembre à la suite de l'agression dont plusieurs factionnaires ont été l'objet.

Les ordres les plus sévères ont été donnés pour que de pareils faits ne puissent se renouveler et pour qu'une prompte et sévère justice en soit faite.

Les militaires attaqués à Narbonne appartiennent au 27e chasseurs, qui a contribué à la répression des troubles de Marseille sous la Commune. On assure que les individus arrêtés seront jugés dans une huitaine de jours. (*Le Droit.*)

— On lit dans *l'Echo de Châtellerault* du 4 :

« Un douloureux événement a jeté hier une profonde émotion parmi la population de notre ville.

» Vers neuf heures du matin, on apprenait que deux ouvriers, nommés Petit-Clair (Antoine), âgé de 46 ans, et Fainéant, venaient d'être ensevelis dans un puits par suite d'un éboulement, dans le jardin du sieur Jean Boutet, près le pont d'Ozon.

» A la première nouvelle de ce malheur, MM. le sous-préfet, le maire, le procureur de la République, le capitaine de gendarmerie, l'ingénieur ordinaire, se sont transportés sur le lieu de l'accident, précédés et suivis par la gendarmerie et la police.

» Les moyens de sauvetage ont été promptement organisés, grâce au concours intelligent et courageux de plusieurs ouvriers, et après quatre heures d'un travail opiniâtre, on est parvenu à sauver d'une mort certaine le sieur Petit-Clair. Il a été retiré meurtri, contusionné, mais sa vie n'est pas en danger. MM. les docteurs Touchois et Fargues lui ont prodigué les soins que réclamait sa triste situation.

» Vers onze heures, un détachement du 29e de ligne, commandé par un lieutenant, est venu seconder les ouvriers civils.

» A trois heures, M. l'ingénieur en chef du département et le garde du génie en résidence à Poitiers sont arrivés et ont pris la direction des travaux, qui ont été continués sans interruption.

» Aujourd'hui, 31 août, à midi, le malheureux Fainéant n'a pas encore été retrouvé; les travaux continuent, mais il reste peu d'espoir de le retirer vivant. »

Le *Journal de la Vienne* ajoute :

« Nous apprenons, au dernier moment, que samedi, à huit heures du soir, après un travail long et pénible, les ouvriers employés au déblaiement ont enfin trouvé Fainéant enseveli dans le sable. Il était debout et ne donnait plus signe de vie. Jusqu'à deux heures du matin, les ouvriers se succédaient pour dégager le cadavre; mais de nouveaux éboulements étant à craindre, le travail n'avançait que très-lentement, et ce n'est qu'hier matin, à huit heures trois quart, que le corps a pu enfin être tiré du puits.

» M. le docteur Touchois, qui s'était rendu sur les lieux, a constaté que la mort produite par l'asphyxie remontait à 48 heures et avait été instantanée.

» Le malheureux Fainéant était âgé de 46 ans. Il était veuf et laisse trois enfants orphelins. »

Bulletin de la bourse de Paris.

5 *septembre.* — La bourse est ferme, sans que le mouvement général des affaires soit plus actif.

Les cours de nos fonds publics sont en progression légère sur hier. Le 3 p. c. reste à 55-55; le 5 p. c. fait 85-75, et l'emprunt termine à 88-75.

Le comptant n'est pas moins bon que le terme; il y a quelques demandes et peu ou point d'offres.

Les primes pour fin courant sont médiocrement recherchées et les écarts diminuent; on ne croit pas à de grandes oscillations dans le courant de ce mois: tel est le motif de l'abandon des négociations à primes. Il est, du reste, très-possible que les impressions se modifient bientôt et elles changeraient certainement, malgré le resserrement des affaires, si les prix des fonds français se maintenaient pendant plusieurs jours au niveau qu'ils viennent d'atteindre.

Les fonds étrangers sont calmes et à peu près sans affaires. Le 5 p. c. italien se cote de 68 70 à 68-55; le 5 p. c. turc fait 53-80; le 6 p. c. américain se traite à 106 3/4; le 3 p. c. extérieur espagnol est plus offert que demandé à 30 3/8.

Les valeurs financières montrent aussi une grande fermeté. Le Crédit foncier est demandé à 910; la Société Générale se tient à 591 25; la Banque de Paris varie de 1,365 à 1,370; le Crédit mobilier reste à 440; le Crédit mobilier espagnol se maintient à 507-50.

Les actions de chemins de fer ne donnent pas lieu à de nombreuses transactions, mais elles ont de la tendance à monter. On s'occupe spécialement sur ce marché des actions et obligations de la Vendée qui, malgré la hausse dont elles ont été l'objet, sont loin encore du prix qu'elles doivent obtenir.

L'Autrichien, en dépit de la faiblesse des recettes, conserve un cours avantageux; il oscille de 787-50 à 785.

Le Lombard se traite de 507-50 à 505.

Le marché des valeurs industrielles est très-inactif et les cours n'éprouvent aucune variation sensible. Le Gaz parisien est presque immobile à 722-50; la Transatlantique se tient à 260; les actions de Suez font 473-75, et les Délégations 407 50.

Les obligations 1871 de la Ville de Paris sont demandées à 252-50.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

— *La Tabatière de M. Lubin*, par Constant Guéroult, roman des plus émouvants et des plus dramatiques, commencera à paraître dans la *Petite Presse* de samedi 7 septembre.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

— Le général Herzog, commandant en chef de l'armée fédérale suisse, s'est rendu aux manœuvres de Berlin, sur l'invitation personnelle de l'empereur Guillaume.

NOUVELLES D'ANGLETERRE

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Paris, mande à ce journal, par télégramme, à la date du 4 septembre, qu'il y a lieu de croire que M. Ozenne, agissant d'après des ordres reçus de Trouville, a réussi à faire faire un pas aux négociations préliminaires relatives aux tarifs revisés. M. Thiers, ajoute le télégramme, base sa confiance, quant à une ratification ultérieure, par l'Angleterre, d'une forme modifiée du traité original, sur le fait que des rectifications semblables ont été suggérées par l'empereur Napoléon et n'ont pas été défavorablement accueillies.

Londres, 5 septembre.

Les Mormons continuèrent à faire ample moisson de recrues en Europe. Hier, le navire à vapeur le *Minesotta* quittait le port de Liverpool avec 850 passagers, dont 600 destinés à la ville du lac Salé. La moitié des néophites étaient scandinaves; l'autre moitié avaient vu le jour en Angleterre, en Ecosse et dans le pays de Galles. La ville de Birmingham et celle de Wolverhampton avaient fourni la plus grande partie du contingent. Tous les saints paraissaient en bonne santé. A leur arrivée à New-York, ils seront reçus par un agent de Brigham-Young et après quelques jours de repos, ils seront dirigés vers le lac Salé. Parmi les voyageurs se trouvait un homme âgé de 81 ans et une femme âgée de 82 ans.

Le haut prix des provisions préoccupe de plus en plus l'attention publique. Tout le monde s'inquiète de cette élévation continue du prix des objets de première nécessité et chacun cherche un remède à cette crise, qui malheureusement en est seulement à son début. La classe ouvrière surtout s'effraie, car bien que son salaire soit augmenté, il est loin d'avoir suivi la proportion de la viande, du charbon, des pommes de terre, etc. Les meetings se multiplient dans tous les quartiers de Londres; chacun cherche un remède au mal, et si l'on n'est pas d'accord sur le remède, tout le monde constate la gravité de la maladie. Hier soir, un meeting en plein air a eu lieu dans Broad street, Soho square, dans le but de rechercher les moyens les plus efficaces pour réduire le prix des choses nécessaires à la vie. M. Churchill, qui présidait, a annoncé qu'une grande réunion aurait lieu à cet effet dans Hyde park, lundi prochain. Ce qui a surtout préoccupé les orateurs, c'est le prix de la viande. En effet, après avoir été considéré en Angleterre comme un élément essentiel dans la vie de chacun, si elle continue à hausser dans les proportions de ces dernières années, elle ne sera plus abordable pour l'ouvrier. Le meeting s'est ajourné à Hyde-Park, pour lundi prochain.

Le *Western Mail* annonce que le marquis de Bute, dont l'état inspirait de vives inquiétudes, est en voie de guérison. Il a résisté aux suites de l'accident du 23 août. Avant-hier, il est sorti en voiture avec la marquise. Ils se disposent tous deux à faire un voyage en Ecosse vers la fin de la semaine prochaine.

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

5 *septembre.* — La bourse, à son ouverture, présente à peu près la même aspect que ces derniers jours. On y fait peu d'affaires, mais les prix se maintiennent au cours de la clôture. Cependant les actions des chemins de fer anglais sont lourdes.

Dans le cours de la journée, certaines valeurs ont éprouvé de légères fluctuations. Les fonds turcs, assez demandés, ont haussé; il en a été de même des fonds espagnols.

En somme, le marché des valeurs publiques étrangères a été sans activité; cependant les fonds turcs 5 p. c. 1865 ont gagné 3/16, et le 6 p. c. 1869, 1/2. Le 3 p. c. espagnol a monté de 1/4 à 3/8, le Paraguay de 1/2 et l'emprunt russe Nicolas de 1/4. Les fonds anglais restent fermes, mais stationnaires. Quant aux valeurs du gouvernement américain, les Ten-forties et les United States bonds ont reculé de 1/4 et de 1/8.

Le marché des chemins de fer a continué comme à son début. On y a fait peu d'affaires et les prix sont généralement en baisse. Quelques lignes font cependant exception. Ainsi le Caledonian a monté de 1/4 et le Nort-British de 3/8. Les actions de l'Erié n'ont subi aucune variation.

On a coté : fonds anglais :

3 p. c. consolidé, au compt..	92 1/2	à	92 5/8
A terme....	92 11/16	à	92 13/16
3 p. c. réduit et nouveau....	91 1/8	à	91 1/4
4 p. c. de l'Inde....	104 3/4	à	105 1/4
5 p. c. id....	110 3/4	à	111 1/4
Rente française :			
3 p. c....	54 1/8	à	54 3/8
6 p. c. 1870....	100 1/8	à	100 3/8
5 p. c....	2 1/4	à	2 1/2
Dito 1872....	4 3/16	à	4 5/16

Les directeurs de la Banque, dans leur réunion de ce jour, n'ont pas modifié le minimum de l'escompte. La demande est assez active à la Banque et chez les brokers. Ces derniers travaillent à 3 1/4 et 3 3/8 p. c.

NOUVELLES DE RUSSIE.

HUITIEME SESSION

DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

A SAINT-PÉTERSBOURG.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Saint-Pétersbourg, 30 août.

Le congrès international de statistique a tenu aujourd'hui sa dernière séance sous la présidence du prince Labanoff et en présence du grand-duc Constantin. Il a d'abord entendu la lecture de deux rapports faits par MM. Thorner et Caignon sur la statistique du commerce et un rapport de M. Poggenfuht sur la statistique des relations postales.

M. Vissering a exprimé le vœu, au nom de la quatrième section, que la commission organisatrice du prochain congrès portât à son programme la question de la statistique des chemins de fer. Cette proposition a été vivement appuyée par M. Engel et a reçu un accueil favorable du congrès.

M. Bravo a fait un brillant éloge des progrès réalisés par la république argentine; il a demandé que le congrès exprimât sa satisfaction de ses progrès et que ce vote fût transmis au gouvernement de Buenos-Ayres en le conviant à prendre part à l'avenir aux travaux du congrès. Cette proposition a été modifiée par M. Semenow, en ce sens qu'une invitation sera adressée aux républiques américaines de prendre part aux travaux du prochain congrès.

M. MAURICE BLOC a demandé que le congrès exprimât par un vote sa sympathie pour le Japon et pour les Japonais présents qui sont venus à Saint-Pétersbourg dans le but d'entendre les discussions et d'introduire la science de la statistique dans leur pays.

Cette proposition a été accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

M. FARR s'est fait un devoir de rappeler la mémoire de M. Schweikart, professeur d'économie politique à Christiania, qui a rendu de grands services en matière de statistique et a exprimé ses regrets de ne pas avoir vu au congrès MM. David (Danemark) et Legoyt (France) qui ont pris une part brillante aux discussions des précédents congrès. M. Von Bombauer a aussi fait l'éloge de M. Moreau de Jonès, le doyen des statisticiens, à qui la France doit ses premiers documents statistiques.

Le dernier objet dont le congrès avait à s'occuper était la discussion sur la désignation du lieu où se tiendrait le prochain congrès.

M. Kelety a déclaré à l'assemblée que S. M. l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie, avait daigné, par décision souveraine du 11 juillet dernier, autoriser les représentants de la Hongrie à proposer comme lieu de la réunion du futur congrès, la capitale de ce pays, Bude-Pesth. Il a insisté vivement pour que cette invitation fût agréée, promettant que ses compatriotes feraient tout ce qui serait possible pour rendre agréable aux membres du congrès leur séjour parmi eux; il a ajouté que si la Hongrie ne pouvait lutter en générosité, en opulence et en richesse avec la Russie, elle saurait rivaliser avec elle en hospitalité, en cordialité et en dévouement à la science si brillamment représentée par le congrès.

M. Yung, au nom de son gouvernement, des institutions savantes et du peuple de l'Amérique, a invité le congrès à tenir sa prochaine séance aux Etats-Unis. Cette proposition a été appuyée par MM. Derby et Gorham, tandis que l'invitation de la Hongrie a été vivement soutenue par M. Hunfalry.

MM. Max Wirth et Rodenheimer ont à leur tour adressé au congrès une invitation au nom de la Suisse.

M. Engel, en recommandant à l'attention de la commission organisatrice du prochain congrès la question de l'enseignement de la statistique, a exprimé l'avis que le congrès actuel devait suivre l'exemple de ses prédécesseurs et laisser à la commission organisatrice le soin de désigner le lieu où se réunirait le futur congrès. Cette proposition, appuyée par M. Quetelet, qui a démontré le danger qu'il pourrait y avoir à donner la préférence aux Etats-Unis, où ne se rendraient que bien peu d'Européens, ce qui constituerait une véritable lacune dans les travaux du congrès, a été adoptée.

La séance, un moment suspendue, a été bientôt reprise sous la présidence du grand-duc Constantin.

La parole a d'abord été donnée à M. Levasseur, qui a fait ressortir l'importance des travaux de cette session, et surtout des deux principales mesures arrêtées par le congrès : la création d'une commission permanente de statistique, et la publication, cette fois réglée, d'une statistique internationale. Il a félicité de ces résultats la commission organisatrice et en particulier l'illustre président du congrès, « qui a assisté avec la plus grande assiduité aux travaux de cette assemblée, qui a le grand mérite, étant un savant, de pouvoir apprécier ces travaux, et qui, étant le doyen des ministres russes, affirme par sa présence ce qu'il disait lui-même : qu'un homme d'Etat n'est complet qu'autant qu'il connaît et cultive cette science de la statistique qui initie les hommes aux secrets de la véritable politique,

M. Engel (Prusse), Farr (Angleterre), Meitzen (Allemagne), ont adressé de chaleureux remercîments à la Russie, à S. A. I. le grand-duc Constantin et à M. Semenow, le véritable organisateur du congrès, et qui, pendant ces quinze jours, nous pouvons le dire, s'est montré infatigable pour rendre fructueuses les discussions du congrès et agréable aux étrangers leur séjour en Russie.

M. Correnti (Italie), en se joignant à ses collègues pour remercier la Russie, a, dans un discours prononcé en italien, charmé son auditoire par les pensées qu'il a exprimées et la manière dont il les a exprimées. Il a prié les membres du congrès de se rappeler qu'aujourd'hui la capitale de l'Italie était Rome (longs applaudissements) et que son pays serait heureux de les recevoir un jour dans la capitale de l'ancien monde.

S. A. I. le grand-duc Constantin a ensuite clos la session par un discours dans lequel, en félicitant l'assemblée de ses travaux qu'il a suivis avec attention et intérêt, il a exprimé les vœux les plus sincères pour la réalisation prochaine de l'œuvre du congrès. En disant adieu à celui-ci, il l'a remercié de ses sympathies si éloquemment exprimées par MM. Levasseur, Engel, Farr, Maitzel et Correnti, et l'a prié de voir dans son concours, non-seulement une preuve de ses sentiments particuliers, mais aussi une preuve des sentiments de son auguste frère l'empereur Nicolas, et de ceux de son peuple, et de leur sympathie pour la science et ses illustres représentants.

Demain, les membres du congrès se rendront par un train spécial à Moscou, pour répondre à l'invitation de l'administratien de cette capitale. Ils y seront fêtés pendant trois jours.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(*Corresp. particul. de* L'INDÉPENDANCE BELGE.)

Madrid, 4 septembre.

Demain, jeudi, aura lieu, dans toutes les capitales de province, l'élection des sénateurs. J'ai eu l'honneur de vous dire, dans une autre occasion, comment se faisait cette opération. En même temps que se fait l'élection des députés, les électeurs désignent deux commissaires pour chaque collége électoral, lesquels commissaires se réunissent ensuite, au jour fixé, au chef-lieu de la province, pour élire quatre sénateurs. Ceux-ci sont au nombre de deux cents, en y comprenant ceux élus par Puerto-Rico.

Le gouvernement pourra compter sur 160 sénateurs favorables à sa politique. Tout en restant fidèle à l'attitude rigoureusement impartiale qu'il a observée durant les élections pour la députation aux Cortès, le ministère a fait savoir à ses amis qu'il verrait avec plaisir siéger à la Chambre haute le maréchal Serrano, le contre-amiral Topete, M. Rios Rosas et quelques autres personnages importants qui n'ont pu être élus. La candidature de ces derniers, même pour le Sénat, rencontre une très-sérieuse résistance; pourtant l'on croit que le maréchal Serrano sera élu sénateur par la province de Guipuzcoa et le contre-amiral Topete par la province de Cadix.

La rédaction du discours de la couronne a été confiée à la plume facile, correcte et élégante de M. Martos, ministre d'Etat.

Les journaux religieux jettent de hauts cris depuis l'annonce du projet de loi sur le clergé; ils disent que cette réorganisation serait contraire aux dispositions du concordat, lequel étant un contrat bilatéral, ne peut être en aucune manière modifié par le gouvernement.

Le clergé est bien partout le même : aujourd'hui il réclame les bénéfices du concordat qu'il a été le premier disposé à violer et qu'il a violé en effet dans toutes les circonstances. Il suffit de rappeler que le clergé ne reconnaît ni la Constitution en vigueur, ni la dynastie, ni le gouvernement.

Au lieu de prêcher l'Evangile et de remplir sa mission de paix et de concorde, il prêche la guerre et l'extermination. Il se met à la tête des partisans de la guerre civile, jette partout la perturbation et le désordre, compromettant ainsi de la manière la plus grave les intérêts de la nation.

C'est donc lui qui, le premier, viole le concordat aux dispositions duquel le gouvernement n'a plus à s'assujettir.

On menace M. Ruiz Zorilla et le ministre de la justice et des cultes, M. Montero-Rios de l'excommunication du Pape; je pense que cette menace n'exercera aucune influence ni sur le gouvernement, ni sur les Cortès pour l'adoption des mesures en projet.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PONT-L'EVÊQUE, *vendredi*, 6 *septembre.*

M. de Vallon a été condamné par défaut à 15 francs d'amende et cinq jours de prison, pour cris séditieux proférés le 15 août.

Angleterre.

LONDRES, *vendredi*, 6 *septembre.*

La peste bovine a éclaté dans le Yorkshire au milieu d'un troupeau de vingt-deux têtes de bétail. Sept sont mortes; les autres ont été abattues. Des mesures pour arriver à un isolement parfait ont été prises.

Le *Times*, dans son article financier, publie un télégramme de New-York, lequel assure que le montant des dommages de l'*Alabama* s'élèvera probablement à deux millions et demie de livres sterling.

SOUTHAMPTON, *jeudi*, 5 *septembre.*

Le steamer *Norseman* est arrivé du Cap de Bonne-Espérance. Il avait à bord 42,000 livres sterling.

LIVERPOOL, *vendredi*, 6 *septembre.*

Les steamers *Borussia* et *Keller* sont arrivés.

Europe centrale

BERLIN, *vendredi*, 6 *septembre.*

L'empereur Alexandre, accompagné de l'empereur Guillaume, est allé aujourd'hui à la caserne inspecter le régiment de la garde « empereur Alexandre » dont il est colonel. Après l'inspection, S. M. a pris part à un déjeuner qui lui était offert par les officiers de ce régiment.

Suivant la *Gazette de Spener*, l'empereur Alexandre partirait le 10. D'après des informations publiées par le même journal, des entretiens diplomatiques entre les chanceliers des divers empires n'auraient pas lieu avant dimanche et seraient continués lundi et mardi.

BERLIN, *vendredi*, 6 *septembre.*

Les empereurs Guillaume et Alexandre, tous les membres de la famille royale, tous les princes présents, ont assisté hier soir à la représentation de l'Opéra.

Ce matin l'empereur Alexandre est allé seul faire une promenade au Jardin Zoologique.

A son retour, Sa Majesté a reçu les feld-maréchaux Wrangel et de Moltke, ainsi que nombre d'autres officiers supérieurs.

Vers midi, l'Empereur de Russie et le grand-duc ont fait leur visite à l'empereur Guillaume, au grand-duc et à la grande-duchesse de Bade.

Après l'arrivée de l'Empereur d'Autriche, il y aura un diner intime, auquel assisteront tous les princes présents à Berlin.

Les chanceliers de Bismarck et de Gortschakoff ont été reçus en audience hier par l'empereur Alexandre.

BERLIN, *Vendredi*, 6 *septembre.*

A son arrivée au château royal, l'empereur d'Autriche a été reçu par les hauts personnages de la cour.

L'impératrice Augusta et la princesse héritière sont venues saluer Sa Majesté. Après cette réception qui fut aussi cordiale que celle des deux monarques à la gare. L'empereur François-Joseph, accompagné du comte Andrassy et du général de Manteuffel, qui était chargé du service d'honneur, s'est rendu à l'ambassade russe faire sa visite à l'empereur Alexandre.

Cette visite a duré un quart d'heure. Ensuite les deux Empereurs se sont rendus en voiture découverte au palais en traversant l'allée « Sous les Tilleuls. »

Sur tout leur passage, Leurs Majestés ont été acclamées avec un enthousiasme frénétique par une foule compacte. A 7 heures il y a en dîner intime au château.

MUNICH, *vendredi*, 6 *septembre.*

Les tentatives faites par M. de Gasser pour arriver à la formation d'un cabinet particulariste ont échoué.

M. de Gasser n'est pas parvenu à présenter au Roi une liste complète et ralliant les divers partis.

Le ministre des finances actuel, M. Pfretzschner, du parti national, aurait été chargé de la formation du cabinet.

VIENNE, *vendredi*, 6 *septembre.*

Tous les journaux considèrent le voyage de l'Empereur comme un symptôme du maintien de la paix et comme une preuve de la consolidation de la puissance de l'Autriche.

DRESDE, *vendredi*, 6 *septembre.*

L'empereur d'Autriche et le prince royal de Saxe sont partis à 2 heures et quart pour Berlin.

GENÈVE, *vendredi*, 6 *septembre.*

L'affaire de *l'Alabama* est réglée, sauf quelques formalités.

L'Amérique recevra un peu plus de trois millions de livres sterling ou dix-sept millions et demi de dollars.

GENÈVE, *vendredi*, 6 *septembre.*

Le tribunal arbitral a terminé aujourd'hui ses délibérations.

Il s'est ajourné à lundi pour les détails et la rédaction définitive du verdict.

Samedi, 14, aura lieu la signature.

Le Conseil fédéral a invité le tribunal à un dîner à Berne, pour jeudi, 12 septembre.

Italie.

ROME, *vendredi*, 2 *septembre.*

Le cardinal Patrizi a adressé au gouvernement une lettre exposant les insultes du théâtre romain contre la foi, les mœurs et même la vérité historique.

Péninsule ibérique.

MADRID, *jeudi*, 18 *septembre.*

Le bruit, d'après lequel la Reine ferait un voyage en Italie, est démenti.

Outre-Mer.

MONTEVIDEO, 14 *août.*

Un arrangement prochain avec le Brésil est attendu.

RIO-JANEIRO, 19 *août.*

Les élections « primaires » ont commencé le 18 sans troubles.

NEW-YORK, *jeudi*, 5 *septembre.*

Le steamer *Grèce* est arrivé.

La convention de Louisville s'est ajournée sans choisir de candidat en remplacement de M. O'Connor.

NEW-YORK, *vendredi*, 6 *septembre.*

La Convention démocratique de l'Etat de New-York a nommé M. Francis Herman gouverneur.

NEW-YORK, *jeudi*, 5 *septembre.*

Agio sur l'or, cours de clôture, 113 0/0; plus haut prix, 113 1/8; plus bas, 113 0/0; change en or sur Londres, 108 1/2; id. sur Paris, 528 3/4; 5/20 bons américains (1885), 114 1/2; 5 p. c. id. (1871), 111 1/4; actions du chemin de fer illinois, 132 1/2; id. Erié, 48 1/2; Chicago, 90 0/0; Central Pacific, 100 1/2; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 22 1/4.

QUEENSTOWN, *jeudi*, 5 *septembre.*

Le steamer *Canada* est arrivé.

GREENCASTLE, *jeudi*, 5 *septembre.*

Le steamer *Australia* est arrivé.

Bulletin des bourses.

AMSTERDAM, 6 *septembre.* — Aut. rente pap. mai, 60 1/8. — Id argent, janv., 65 0/00. — Lots autr. (1860), 582 0/0. — Id. (1864), 000 0/0. — Lots hongr. (1870), 117 0/0 — Consolidés turcs (1865), 52 3/16. — 5/20 bons américains (1882), 98 3/8. — Espagne intér. 26 0/0. — Id. extér. (1869), 30 5/8. — Id., différée 00 0/0. — Pays-Bas, 2 1/2, 55 9/16. — Mexic., 00 0/0. — Changes : Londres, 12-05 0/0; Paris, 00 0/00. Francf., 000 0/0; Hamb., 35 1/4 — Pérou, 76 5/16. — Ottoman, 156 1/4 — Portugais, 41 3/4. — Empr. franç. 1872, 80 1/8.

AMSTERDAM, 6 *septembre.* — Froment, disponible, très-calme; seigle, disponible, ferme; seigle, octobre, 183 1/2; huile de colza dispon., 40 1/4; dito automne, 40 1/8; mai, 41 1/4; huile de lin disp., 43 1/4; dito automne, 41 0/0; dito printemps, 38 7/8; graine de colza disp., 000-00; dito automne, 000 0/0; dito printemps, 000 0/0; pétrole, 00 0/0.

BERLIN, 6 *sept.* — Autrich rente pap., 61 0/0. — Id. argent, 65 5/8 — Lots autr., 1860, 96 1/4. — Id. 1864, 91 1/2 — Créd. mob. aut., 210 0/0. — Chem. de fer aut. 207 0/0 — Id. Lombard 131 7/8. — Turcs, 1865, 52 0 0. — 5 p. c. Italiens 67 0/0 — 5/20 bons amér 1882, 97 0/0. — Actions Banq. centr. anvers., 115 0/0. — Change : Amsterdam 139 0 0 — Paris, 79 1/6. — Londres 6-20 7/8. — Belgique 79 1/12 — Vienne 90 3/4 — Saint-Pétersbourg, 89 1/4

BERLIN, 6 *septembre* — Seigle, septembre, 53 1/2. sept.-oct., 53 1/2 — Froment, septembre, 83 1/4; sept.-oct., 83 5/8. — Huile de colza, sept., 22 2/3; sept.-oct., 22 2/3; avril-mai, 23 2/3

VIENNE, 6 *septembre.* — Rente papier mai, 66-20. — Dito, arg., janv., 71-30. — Lots autr. (1854), 94-50. — Id. (1853) 189 50. — Id. (1860), 104-70. — Id. (1864), 146 00. — Crédit mob. autr., 341-60. — Obl. chemin de fer de Lemb.-Cern., 163 00. — Act. Banq. Nation., 887-00. — Lots hongr. (1870), 107-50. — Chem. de fer autr. 337-00. — Id. du Nord, 209-00 — Lomb. nouv., 214-70 — Banque anglo-autr., 326-50. — Chemin de fer Theis, 262-00. — Changes Londres, 108-90, Hambourg, 80-25; Paris, 42-40. — Napoléon d'or, 8-71 0/0. — Argent, 107-75.

FRANCFORT, 6 *sept.* — Chem. de fer Lombards, 230 0/0. — Autriche, rente argent, janvier, 65 1/2. — Id., papier, mai, 60 7/8 — Lots autrichien (1860), 96 0/0. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich. 366 0/0. — Ch. de fer autric., 361 1/2 — Lots hongrois (1870), 116 0/0 — 5/20 bons américains (1882) 96 1/4. — Change sur Londres, 118 0/0. — Id. sur Paris, 92 3/8 — Id. sur Amsterdam, 97 3/4. — Id. sur Vienne, 106 15/16 — Id. sur Hamb., 87 1/8. — 5 p. c. français 1872, 88 1/4 — Banque bruxelloise, 116 1/2 — Actions Banq. centr. anvers., 115 0/0 — Banque franco-hollandaise, 000-00.

Bourses du jour.—Cours d'ouverture

DU 6.

PARIS. — 5 p. c. français, 85 77 0/0. — 3 p. c. rente à terme, 55 55 0/0. — Crédit mob. français, 000-00. — Emprunt italien, 5 p. c., 68 55. — Romains, 00-00. — Consolidés turcs, 00 00. — Chemins de fer autrichiens, 787 00. — Lots turcs, 000 0/0. — Chemins de fer lombards, 506 00. — 6 p. c. américains, 1882, 00 0/0. — 3 p. c. espagnol, int., 00 0/0; 1 p. c. id. différée, 00-00; 3 p. c. id. ext. 1869, 30 11/16. — Crédit foncier français, 000-00. — Ville de Paris, 1871, 000 0/0. — Société Générale, 000-00. — Morgan, 000-00. — Emprunt 1872, 88 75.

PARIS, 6 *septembre.* — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 90 75; id. à livrer, s/octobre, 91-50; nov.-décemb., 92-00; 4 premiers mois 1873, 93-50; huile de lin courant mois, 96-00; nov.-décemb., 96-00, 4 premiers mois, 96-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 67-25; nov.-déc., 63 50; 4 mois novembre, 63-00.

LONDRES. — Consol. angl. 92 5/8 à 92 3/4. — 5/20 bons amér. (1882) 92 1/2 à 92 3/4. — Ch. de fer Illinois (act.) 000 0/0 à 000 0/0 — Id. Erié (act.) 39 0/0 à 39 1/2. — Consolid. turcs 5 p. c. 52 3/4 à 53 0/0. — Id. (1869) 64 3/4 à 65 0/0. — Espag. (1867) 00 0/0 à 00 0/0. — Id. (1869) 30 3/8 à 30 1/2. — 5 p. c. italien 67 0/0 à 67 1/8 — Ch. de fer Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Rotterd.-Anv. 25 3/4 à 00 0/0. — Id. Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Luxembourg, 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Lombards 19 3/4 à 19 7/8. — Varna 5 3/4 à 6 0/0. — 5 p. c. français 2 1/4 à 2 3/8 — 5 p. c. Américains, 00 0/0 à 00 0 0 — Pérou 77 0/0 à 00 0/0. — Rente franç., 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Id. argent, 00 0/0 à 00 0/0. — Emprunt 1872, 4 0/0 à 4 1/8.

LONDRES, 6 *septembre.* — Marché aux blés. — Les céréales sont très-fermes, aux prix de mercredi.

Saxonka, 54 à 56; Kubanska, 48 à 49; Ghirka, 55 à 57; avoine, 19.

Cinq cargaisons sont arrivées et quinze cargaisons sont à vendre.

LIVERPOOL, 6 *septembre.* — *Cotons.* — Clôture : Marché calme, sans changement.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 15,000 b., dont 4,000 pour la spéculation et l'exportation.

Dhollerah, prix officiel, 7 0/0.

Rapport hebdomadaire : Ventes de la semaine, 105,000 b.; spéculation, 13,000; exportation, 14,000; importation, 36,000; stock, 839,000; flottants, 209,000.

MANCHESTER, 6 *septembre.* — Marché ferme; la demande augmente.

NEW-YORK, 5 *septembre.* — Les recettes de coton pendant les 4 derniers jours s'élèvent à 2.000 balles.

Etat civil de Bruxelles.

MARIAGES, *du* 4. — Steels, employé, rue de la Samaritaine, et Moriaux, servante, rue aux Choux. — Legein, garçon boucher, place Sainte Gudule, et Cluytens, lingère, rue Ducale. — Perier, employé, rue d'Argent, et Delange, rue Coin des Teinturiers. — Decang, facteur des Postes, rue d'Or, et Vandenbranden, rue des Fripiers.

DÉCÈS, *déclarations du* 5. — Hannoset, négociant, époux Devivier, Vieux-Marché-aux Grains. — Poppe, rentier, 73 ans, époux Michell, rue Royale. — Deneys, 38 ans, épouse Devenyns, rue Pachéco. — Thomas, 21 ans, épouse Jacry, rue des Cerises. — Borckelmans, 57 ans, époux Bulterinck, rue Haute. — Vanneubrugge, commissionnaire, époux Vandenbosch, id. — Vanasse, 73 ans, veuf Herremans, id. — Brabant, plafonneur, 24 ans, époux Gillain, id. — Coenen, 58 ans, époux Pasman, id. — Motte, 76 ans, veuve Motte, id. — Dockers, colporteuse, 69 ans, rue de Notre-Seigneur. — Quinze enfants au-dessous de 7 ans.

DÉCÈS, *déclarations du* 6. — Borremaecker, 79 ans, veuve Schols, rue des Pierres. — Dubost, restaurateur, 37 ans, rue de la Putterie. — Geerts, jardinier, 76 ans, veuf Peemans, rue du Canal. — Vanassche, journalier, 38 ans, époux Erb, rue des Cendres. — Lewille, 81 ans, épouse Croquet, rue des Six Jeunes-Hommes. — Burssens, vitrier, 21 ans, rue Pachéco. — Cools, dentellière, 24 ans, rue du Nom-de-Jésus. — Billiard, typographe, 24 ans, époux Gilbaud, rue Pachéco. — Dewael, 80 ans, époux Viehoff, rue aux Fleurs. — Douze enfants au-dessous de 7 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

BRUXELLES, 6 *septembre.*

Froment....	fr. 35 00 à 35-50		les 100 kilos.
Id. nouveau.	32-50 à 33-00		
Seigle......	18 00 à 18 25		
Avoine.....	16 00 à 16-50		

Grains marchands.

Froment....	fr. 35-00 à 35-50		les 100 kilos.
Id. nouveau.	32 00 à 32-50		
Seigle......	17-50 à 17-75		
Orge........	21-50 à 22-50		
Avoine.....	15-75 à 16-25		
Gr. de colza.	38-50 à 39-50		

BRUXELLES, 6 *septembre.* — (Halles du Parc. — Vente publique de denrées alimentaires). — Cours moyen : Lièvres, fr. 4-00 pièce; lapins, 1-25 id.; perdreaux, 1-50 id.; canards, 1-25 id.; cailles, 70 c. id.; pigeons, 55 c. id.; sarcelles, 1-00 id.

ARLON, 5 *septembre.* — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge.*)

Froment, les 100 kil., 34-00, hausse 1-00; méteil, 26-00, hausse 1-00; seigle, 18-00, baisse 0-00; avoine, 13-00, baisse 0-50; pois, 00-00, hausse 0-00; orge, 00-00, baisse 0-00; vesces, 00-00, hausse 0-00; pommes de terre, 6-00, hausse 0-50; beurre, 260-00, hausse 00-00.

EECLOO, 5 *septembre.* — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge.*)

Froment blanc, fr. 24-30, baisse 2-00; id. roux, 00-00 hausse 0-00; seigle, 13-39, baisse 0-26; sarrasin, 16-39, hausse 1-16; avoine, 7-62, hausse 0-22; orge 12-93, hausse 0-93; fèves de chevaux, 13-85, baisse 1-00; graine de colza, 00-00, hausse 0-00; id. de lin, 27-30, hausse 0-70; pommes de terre, 7-50, hausse 0-00; beurre, le kil., 2-65, hausse 0-00; œufs, par 25, 2-20, hausse 0-20.

Bêtes à cornes, fr. 80-00 à 240-00; cochons 24-00 90-00; petits id., 15-00 à 24-00; lapins, 2-10.

GAND, 6 *septembre.* — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge.*)

Froment, l'hectol., fr. 26-00; seigle, 13-00; orge, 12-00; avoine, 8-00; sarrasin, 16-00; féverolles 15-00. — Graines de colza, les 100 kil., fr. 40-00; id. de lin, 38-00. — Huile de colza, les 100 kil., fr. 82-50, id. de lin, 87-00. — Tourteaux de lin, les 100 kil.; id. 24-00; id. de colza, 17-00; id. de chanvre, 17-00 — Pommes de terre, les 100 kil, fr. 6-00. — Beurre, le kil., fr. 2-80. — Œufs, les 26, fr. 2-25.

SAINT-NICOLAS, 5 *septembre.* — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge.*)

Froment, par sac de 106 litres, fr. 28-00 à 31-00; seigle, 14-00 à 15-50; sarrasin, 17-00 à 19-00; avoine, par sac et demi, 12-00 à 14-00; orge d'hiver, par sac de 106 litres, 13-00 à 15-00; id. d'été, 00-00 à 00-00; fèves à pigeons, 18-00 à 19-00; graine de lin, 22-00 à 28-00; id. de colza, 00-00 à 00-00; pommes de terre par 100 kil., 6-00 à 8-00; lin brut, par 3 kil., 5-50 à 7-50; beurre, par kilog., 2-55 à 3-09

TIRLEMONT, 6 *septembre.* — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge.*)

Froment vieux, les 100 kil. fr. 00-00, hausse 0-00; id. nouv., 31-56, hausse 0 36; seigle, 00-00, baisse 0-00; id. nouv., 17-22, baisse 0 00; avoine, 00-00, hausse 0-00; id. nouv., 14 81, baisse 0-00; colza nouv. 38-50, baisse 0-25; orge, 00-00, hausse 0-00; id. nouv., 18-75, baisse 0 00; sarrasin, 00-00, baisse 0-00; pommes de terre 6 00, baisse 0-00; paille 3-00, baisse 0-00; foin, 3-75, hausse 0-00; chanvre le kil., 1-08, hausse 0-00; graines de trèfles id. 0-00, hausse 0-00; beurre, id., 2 60, hausse 0-06 œufs, les 26, 2 00, baisse 0-00

TONGRES, 5 *septembre.* — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge.*) — Notre approvisionnement en froment a été aujourd'hui d'environ 700 sacs. Vente active.

Froment, les 103 kil., fr. 32-00, baisse 0-00; id., nouveau, 00-00, baisse 0-00; seigle, les 95 kil., 18-00, hausse 1-00; orge, les 95 kil., 18-00, baisse 1-00; avoine, les 75 kil., 12-00 hausse 1-00; épeautre, les 112 kil., 26-00, baisse 0-00; beurre le 1/2 kil. 1-46, hausse 0-01; œufs, les 26, 2 00, baisse 0-00; pommes de terre croquettes, les 100 kil. 4-50, baisse 0-50; id. rouges, id., 4-50, baisse 0-00 id. plattes, 6-50, baisse 1-00; foin, les 1,000 kilog., 45-00, baisse 0-00; paille, id., 34-00, baisse 1-00

Bétail. — Il a été exposé en vente 209 bêtes à cornes, 59 moutons, 122 porcs gras, 741 porcs maigres et 000 chevaux.

COMMERCE D'ANVERS. — 5 *septembre.*

Cuirs. — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes :

King of the Belgians, 525 Ceara s.s., partie avariée, 12 9/10 k., fr. 121.

On a traité sous voiles : 10,211 b/fs saladeros 62½ liv., fr. 85, attendus par *Giuseppe Maggio*, de Gualeguay, tous les bœufs de moins de 30 kil., à fr. 84, à provenir d'un lot de 6,605 bœufs salés, 63 3/10 liv. esp., attendu de Gualeguay, par *Due Manin.*

Cafés. — Marché fermement soutenu. Nous n'avons pas connaissance d'affaires de premières mains.

Laines. — Marché sans changement. Il s'est de nouveau vendu aujourd'hui 106 balles laine en suint de la Plata.

Cotons. — Nous avons appris la vente de 104 balles Oomra, à fr. 86 par 50 kilos.

Saindoux. — Marché plus ferme. Il s'est vendu aujourd'hui 300 tierçons Wilcox disp. de fl. 26 1/4 à 26 1/2 ent. les 50 kilos. A livrer, il s'est traité 400 tierçons, même marque, embarquem. septembre, à fl. 26 5/8 ent. les 50 kilos.

Salaisons. — Marché faible avec tendance à la baisse. On cote long middles disp. fr. 100 à 102 ent. et short middles disp. fr. 111 à 112 ent. par 100 kil. Quelques petites affaires ont été conclues dans ces prix.

Riz. — Marché sans changement. Il s'est fait 400 balles Arracan nouveau pelé.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible	fr. 00 00	à	00 00
— — sur sept	fr. 00 00	»	00 00
— — 4 mois d'octob.	fr. 62 00	»	00 00

Céréales. — Les froments danois, vu leur rareté, ont obtenu une nouvelle avance de 50 cent. On demande actuellement fr. 36 1/2 pour les premiers choix. Les Polish ont trouvé placement d'environ 6,000 hect. de fr. 30 à 31 1/2 par 100 kilos, selon qualité. Les froments indigènes sont en hausse de 50 c., soit fr. 30 1/2 à 32 1/2, selon mérite.

Les seigles sont très-fermes sans rencontrer beaucoup d'amateurs.

Les orges du Danube disponibles sont de nouveau offertes à fr. 16 3/4. On a encore payé, pour une partie de 2,600 hect. orge nouvelle d'Odessa, sous vapeur, fr. 18 1/4.

En avoine, il ne s'est rien fait.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc....	48 — à — —	48 1/2 à — —
Courant........	48 — » — —	48 1/2 » — —
Octobre........	48 1/2 » — —	49 — » — —
Novembre.......	49 1/2 » — —	49 1/2 » — —
Décembre.......	49 1/2 » — —	49 1/2 » — —
3 derniers mois.....	— — » — —	49 1/2 » — —
4 derniers mois.....	49 — » — —	49 — » — —

Marché soutenu.

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 4. — La barq. angl. *Ida E.*, c. Doane, de New-York, avec div. march.

Le lougre fr. *Pélican*, c. Lecorvec, de Tinamayor, avec minerai.

La goël. dan. *Edel Kathrine*, c. Meinerts, d'Umea, avec goudron.

Le 3-m. suéd. *Australia*, c Hedlund, de Callo, avec guano.

— DU 5. — Le tjalk holl. *Frederika Johanna*, c. Sikkens, de Falkenborg, avec bois.

Le st. angl. *Times*, c. Fulton, de Leith, avec diverses marchandises.

Le st. angl. *Pacific*, c. Downes, de Harwich, avec div. march. et 280 passagers.

Le st. angl. *Cavalier*, c. West, de Londres, avec div. march.

Le st. angl. *Nestor*, c. Bearman, de Londres, avec div. march et 16 passagers.

DÉPARTS DU 4. — Le st. angl. *Enterprise*, c. Targett, pour Londres, ch.

Le 3 m. angl. *Iris*, c. Baxter, pour Newport, s/lest.

La barque all. *Star of Hope*, c. Petersen, pour Newcastle, sur lest.

La barque all. *Marianne Bertha*, c. Schultz, pour Wyburg, sur lest.

La galéace all. *Diana*, c. Isbehn, pour Rostock, ch.

Le koff all. *Sophie*, c. Egberts, pour Bergen, ch.

La barq. norw. *Tordenskjold*, c. Taraldsen, pour la Norwége, sur lest.

Ayuntamiento de Madrid

Le st. (yacht) fr. *Fauvette*, c. Topsent, pour la Hollande, sur lest.
— DU 5. — Le st. angl. *City of Durham*, c. Allen, pour Liverpool, ch.
Le st. angl. *Kestrel*, c. Carew, pour Liverpool, ch.
Le st. suéd. *Carl-Fried. Wærn*, c. Kleverström, pour Gothembourg, ch.
Le st. anglais *Victor*, c. Dixon, pour Londres, ch.
Le koff norw. *Argo*, c. Nielsen, pour Arendal, s/l.
Le goël. fr. *Intrépide*, c. K/David, p. Bordeaux, ch.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

MARSEILLE, 4 *septembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance*.) — *Blés*. — Les quelques arrivages de blé ont rendu notre marché un peu plus actif. Les prix sont plus fermes sur le livrable.

Nous avons reçu aujourd'hui :
9,000 hectol. blé de Taganrog.
En marchandises diverses nous avons reçu 80 tonneaux os animal de Tunis ; 3,647 tchewerts graines de lin de Taganrog ; 800 tonneaux minerai de Bône ; 1,078 tchewerts ravisons de Taganrog ; 100 blocs de marbre d'Avenza.

Les farines sont toujours sans affaires, mais les prix restent très-fermes.

Grains grossiers et issues calmes.

STETTIN, 4 *septembre*. — Froment en hausse ; sept., 85 ; sept.-oct, 82. — Seigle en hausse ; sept.-oct., 52 ; nov. 52 1/2.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses*

AVIGNON, 5 *septembre*. (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.) — Les mauvais temps qui ont régné dans le Nord et dans l'Est, et le manque d'arrivages à Marseille ont considérablement réagi sur les cours de nos blés.

A notre dernier marché, la hausse a été encore plus sensible qu'à celui de la semaine dernière.

L'empressement aux achats des chardons a fait vendre dans une quinzaine de jours presque toute la récolte de notre rayon.

On a payé de fr. 40 à 50, selon mérite.

BORDEAUX, 4 *septembre*. — *Spiritueux* : 3/6 Languedoc (86 degrés) fr. 65-00 ; de betterave (90 degrés, fr. 57-00.

HAVRE, 5 *septembre*. — Les *cotons*, vivement recherchés aujourd'hui pour la consommation et la spéculation, qui opèrent toujours très-rondement sur place, poursuivent rapidement leur mouvement ascensionnel, surtout pour les provenances des Etats-Unis. Les cotons de l'Inde, malgré une vive demande, progressent plus lentement, vu le choix important qui existe encore en ces sortes, notamment en qualités inférieures. En disponible, le très-ord. New Orleans ne peut plus s'obtenir, cette après-midi, au-dessous de fr. 134, et le très-ord. Georgie vaut fr. 128 à 129.

Les ventes notées ainsi jusqu'à quatre heures, se sont élevées, en somme, à 3,653 balles, la totalité en disponible, et y compris environ 2,000 balles Oomrawuttee.

A terme, la demande est peu animée, vu la réserve des acheteurs. Le low-middling New-Orléans est coté aujourd'hui : fr. 130 sur septembre, ainsi que sur octobre ; fr. 127 sur novembre ; fr. 120 à 119-50 sur les trois premiers mois de l'année prochaine. Le *fair* Oomra vaut fr. 84 à 85 sur septembre, et fr. 86-50 sur octobre et novembre.

Les *cafés* restent en même position, c'est-à-dire calmes et faibles, la consommation se tenant toujours éloignée du marché. Cependant, nous avons eu à noter cette après-midi, 1,500 sacs Haïti, Port-au-Prince et Cayes, disponibles, autour de fr. 89 à 90 les 50 kil. entrepôt, et 270 sacs Laguayra, non gragés, à fr. 96.

Les *cuirs* restent demandés et très-fermes, vu les achats réguliers de la consommation et de l'exportation. On a coté ce matin : 2,500 Montevideo salés verts, saladeros, vaches, à livrer, à fr. 85 les 50 kilos. — Les 6,000 Rio-Janeiro salés verts, à livrer, auxquels faisait allusion notre précédent bulletin, ont été traités, pour l'exportation, de la parité de fr. 77-50, dit-on.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (0 h. 0/0). — Samedi, 7, relâche.

Dimanche, 8, *Guillaume Tell*, opéra en 4 actes.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Samedi, 7, *les Cloches du soir*, com. en 1 acte ; *les Petits Oiseaux*, com. en 3 actes ; *la Grammaire*, com. en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h. 3/4). — Samedi, 7, représentations extraordinaires données par les artistes du théâtre du Palais-Royal : *les Deux Noces de Boisjoli*, c. en 3 actes ; *les Amours de Cléopâtre*.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 1/2). — Samedi, 7, *les Cent Vierges*, op. en 3 actes ; *le Coupé du docteur*, com. en 1 acte.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Samedi, 7, représentation au profit de l'OEuvre du Denier des Ecoles. — Spectacle-concert des bouffes bruxellois.

Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Les dimanches et jeudis, à sept heures du soir, concerts d'harmonie militaire.

Pendant les concerts l'aquarium sera éclairé au gaz. Entrée au jardin, 1 fr. ; aquarium, 50 c. (Omnibus américain.)

Opérations et pièces dentaires insensibles. Succès consacrés par la Fac. de méd. Les *Dents*, 1 vol. 2 fr. Drs M. et H. ADLER, membres du corps médical, rue Royale, 136, à Bruxelles, et 4, r. Meyerbeer, à Paris.

ADJUDICATION DÉFINITIVE
d'Immeubles en Belgique.

Les notaires DECAE et VAN BEVERE vendront définitivement, le 11 septembre 1872, en l'*hôtel de la Rhétorique*, à Furnes, à 3 heures de l'après-midi, une **magnifique Propriété**, d'origine patrimoniale et seigneuriale, contenant 127 hectares 39 ares 67 centiares, située sur la commune d'Houthem et des Moëres (Belgique), divisée comme suit :

	Contenance. H. A. C.	Revenu annuel.	Mise à prix
1er lot. Château du Moërland, jardin, verger, pâture	» 79 80	Libre.	fr. 6,000
2e lot. Ferme de Moërland, comprenant bâtiments d'exploitation, terres à labour et pâtures	58 43 55	fr. 7,341 58	» 239,000
3e lot. Ferme de Lepoz, comprenant bâtiments d'exploitation, terres à labour et pâtures	39 44 53	4,916 34	» 161,000
4e lot. Ferme Saint-Léopold, comprenant bâtiments d'exploitation, terres à labour et pâtures	28 71 79	3,608 »	» 115,000
Total des contenances et revenu... (Le 1er lot non compris, étant libre)	127 39 67	fr. 15,865 92	fr. 521,000

Revenu susceptible d'augmentation. Routes pavées. Voisinage de la France et d'une grande distillerie de betteraves. Chasse et pêche abondantes. — Facilités de paiement. — S'adresser aux notaires DECAE, à Furnes, et VAN BEVERE, 13, rue Neuve, à Bruxelles, et pour visiter la propriété au jardinier du château du Moërland (Moëres). 3111

Une FAMILLE RESPECTABLE d'Aix-la-Chapelle désire prendre en pension quelques garçons de l'âge de 8 à 15 ans pour apprendre facilement et à fond la langue allemande et d'autres matières scientifiques. S'adr, pour plus amples informations, à M. *Linnartz*, inspecteur de l'institution des sourds-muets, à Aix-la-Chapelle. 3173

Un PROFESSEUR de l'Allemagne, dans le but de perfectionner sa connaissance de la langue française, désire passer les grandes vacances (du 3 septembre au 9 octobre) dans une famille de la France ou de la Belgique, dans laquelle il aurait occasion, en échange du logement et de la nourriture, de donner des leçons d'allemand, de latin, de grec, d'histoire et de géographie. — S'adr sous les init. F. A. 130, à l'Office de Publicité de G.-L. *Daube* et Ce, à *Francfort s/Mein*. 3170

Immeubles en Belgique.
PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le notaire MOSTINCK, à Bruxelles, adjugera définitivement, jeudi 12 septembre 1872, à midi, en la salle des ventes par notaires en cette ville, en séance extraordinaire et avec enchères :

IMMEUBLES A NEDER-OVER-HEEMBEEK.

Une pièce de **Terre** et de **Pré** aux rues dites Bruyne straat et Potaarde straat, sous la limite de Vilvorde, contenant 11 hectares 45 ares, divisée en 43 lots. Les prix s'élèvent ensemble à fr. 61,855

VILVORDE.

Six hectares de **Terre**, de **Bois** et de **Pré**, d'un seul tenant, aux lieux dits : « Rubentorre et Strooselsbosch, en 12 lots. Prix, fr. 17,900

SEMPST.

Quatre hectares 95 ares de **Terre**, de jardin et de pré, aux lieux dits : Aan de Brugge, voor en achter Broeck, de Golderij, Dambrug et Bosch straat, en 21 lots. Prix, fr. 26,220

Les notaires DELPORTE et VERMEULEN, à Bruxelles, vendront définitivement, le jeudi 12 septembre 1872, à 1 heure de relevée, avec paumée et enchères, au *Café Puth*, rue de Stassart, à Ixelles :

Une belle **Maison de campagne** avec grandes serres, située à Uccle, et contenant en superficie environ 17 hectares d'un seul tenant, comprenant grand jardin d'agrément, trois jardins potagers garnis d'arbres fruitiers en plein rapport, bois de haute futaie et taillis, prairies, verger, étang, sources vives, terres labourables et terrains à bâtir, avec bâtiments de ferme et d'exploitation ; le tout divisé en 172 lots.

Cette propriété est admirablement située dans la partie la plus salubre d'Uccle, aux portes de Bruxelles, à proximité des deux nouvelles stations d'Uccle et de Forest, à cinq minutes de la station de l'omnibus américain en voie d'exécution, et parfaitement appropriée pour la construction de maisons de campagne et chalets.

S'adresser, pour tous renseignements et pour plans, en l'étude desdits notaires DELPORTE, Grand-Sablon, 31, et VERMEULEN, rue Royale, à Bruxelles.

Vente publique et définitive de Terre et Bois sous Rummen.

Le 23 septembre 1872, à une heure après-midi, il sera vendu publiquement, en un bloc ou en détail, au cabaret du sieur Lemmens, au *Nieuwhuis*, à Bergeneinde, sous Rummen, sur la chaussée de Diest à Saint-Trond :

Environ 30 hectares de **Terres** et **Bois** en un tenant, dit *Kloosterbosch*, traversée par ladite chaussée. Avec facilités de paiement. Pour les conditions, s'adresser à M. MELOT, agent d'affaires à Geetbetz.

NOUVELLES MÉLODIES
DE
CH. GOUNOD.

MA BELLE AMIE EST MORTE.
LE PAYS BIENHEUREUX.
HEUREUX SERA LE JOUR.
LA FAUVETTE.
The Worker (L'OUVRIER).
O happy home (Ô HEUREUSE DEMEURE).
BIONDINA.
MIGNONNE, VOICI L'AVRIL.
Little Celandine (Duetto).
The Message of the Breeze (Duetto)
LE MESSAGE DE LA BRISE,
etc., etc., etc.

Goddard et Ce, éditeurs, 4, Argyll Place, Regent street, Londres.

M. OTTO TREBBIN DE PENZLIN
est prié de communiquer son séjour actuel à sa parenté. 3171

THE GRAPHIC.
Le MEILLEUR et le PLUS BEAU des journaux illustrés. Toutes GRAVURES INÉDITES. Publié à Londres tous les samedis ; se vend chez tous les libraires et dans les princip. stations de chem. de fer en Europe.

Manchester, Sheffield and Lincolnshire Railway-Company.
LIGNE RÉGULIÈRE DE STEAMERS entre
ANVERS & GRIMSBY
prenant les marchandises pour
Manchester, Sheffield, Lincoln, Bradford, Leeds, Halifax, Birmingham, Dewsbury, Huddersfield, Liverpool, etc., etc.
Il y a deux départs par semaine :
D'ANVERS, le *mercredi*, à midi, et le *samedi*, à 4 heures de relevée.
Et de GRIMSBY, le *mercredi* et le *samedi* soir.
S'adr. pour fret, passage et renseignts aux agents :
2374 RUYS et CORNELSEN, *à Anvers*.

Bateaux malles-postes du Gouvernement Belge
ENTRE OSTENDE ET DOUVRES
Avis important.

A Ostende, le chemin de fer étant prolongé jusqu'au **nouveau débarcadère**, les voyageurs s'embarquent et débarquent *comme au Pier de l'Amirauté à Douvres*. — En face du débarcadère, ils trouvent un buffet-restaurant comme à Calais. — On n'exige plus les passe-ports, ni les noms des voyageurs.

Londres à Bruxelles en 9 1/2 heures. — **Cologne** en 15 1/2 heures. — **Berlin, Hambourg** en 27 1/2 heures.
Route directe de Londres à Brindisi, port d'arrivée et de départ de la malle des Indes.
Service journalier viâ Cologne, Munich, le Brenner, Vérone, etc.
Nouveau service anglo-suisse par le Luxembourg et l'Alsace-Lorraine :
Londres à Bâle, en 26 heures.

SERVICE DE JOUR

Vers l'Angleterre.

Bâle D. 3.30 s. — **Strasbourg** D. 6.55 s. — **Metz** D. 11.36 s.
Bruxelles (Nord) D. 7.25 m. avec les voyageurs venant de la Suisse et l'Alsace-Lorraine par le Grand-Luxembourg à 7.2 matin.
Ostende D. 10 h.
Douvres A. vers 2 h. s.
» D. 3.45.
Londres A. 5.45 s.

Nota. — Les stations d'arrivée et de départ dans Londres sont Cannon street, Ludgate Hill, Charing Cross et Victoria, au choix du voyageur.

Vers le Continent.
LA BELGIQUE.

Londres D. 7 h. 40 m. DOUVRES, D. 10 m.
Ostende A. 2 à 3 h. s. D. 3.25. GAND, A. 4.52 s
Bruxelles A. 6 h.
Alsace, Lorraine et **la Suisse** par **Luxembourg**. Même route de *Londres* à *Bruxelles*.
Départ **Bruxelles** (Nord) 6.28 s. Quartier-Léopold. D. 7.05. — Luxembourg A. 11.25. — Metz A. 1.25 m.
Strasbourg A. 6.03 m. — Bâle A. 9 24 m.
L'Allemagne, le Rhin, le Midi. Même route de *Londres* à *Ostende*.
D'Ostende D. 3.15 s. (par Malines). AIX, A. 10.05 s. D. pour Berlin et Nord 10.24 s. (station Bergische Markische.
Cologne A. 11.25 s. D. pour Berlin, Nord et Midi, la Suisse, etc., 11.30 s.
Nota. — Le convoi de 3.15 d'Ostende ne prend pas de voyageurs pour Gand ou Bruxelles.

SERVICE DE NUIT

Vers l'Angleterre.

Bruxelles (par Alost)	D.	5.00 h. soir.
Cologne (par Malines)	D.	11.40 h. matin.
Aix	D.	1.20.
Ostende	D.	8.00 h. soir.
Londres	A.	3.55 ou 6.15 m.

Prix du bateau seulement : 1re classe 19-15.
2e » 12-75.
Cabine particulière pour une ou plusieurs personnes, 10-80 *en sus* du prix de la 1re classe.

Vers le Continent.

Londres (convoi poste),	D.	8.35 s.
Ostende,	D.	4.33 et 6.45 m.
Bruxelles (Nord),	A.	7.00 et 9.10 m.
Pour **Cologne** (même station),	D.	7.20 et 9.43 m. (express).
» »	A.	2.33 et 4.05 s.
Dép. pr **Berlin** et le **Nord**,		7.15 et 11.30 s.
» le **Rhin**, le **Midi** et la **Suisse**,		5.00 et 11.30 s.

S'adresser pour les renseignements et Coupons directs à Londres aux stations de Charing Cross, Cannon street, Ludgate Hill et Victoria, 53, Gracechurch street ; et 40, Regent Circus. — En Belgique, Station du Nord, et 90*bis*, Montagne de la Cour, à Bruxelles. — En Allemagne, à Cologne, à la Station centrale et aux nos 3 et 12, Friederich Wilhelmstrasse ; à Aix-la-Chapelle, à la station et chez C. Schiffers, 1, Bahnhof platz, et aux stations de Dusseldorf, Crefeld et Elberfeld.

AGENCE CONTINENTALE : A Londres, « Continental Daily, Parcels Express. »
Seul correspondant de l'Etat belge et la Poste Impériale de l'Allemagne pour l'Angleterre.

SERVICE EXPRESS de transport *de* et *vers* l'ANGLETERRE d'échantillons, colis, bagages, etc., par les malles d'Ostende à Douvres, matin et soir. — PRIX fixes et modérés. — **ASSURANCE** à 12 1/2 c. par 100 fr. avec minimum de 25 c. — Tarifs gratuits avec instructions et les taxes pour les grands centres de commerce de la Grande-Bretagne aux BUREAUX de BRUXELLES, 90*bis*, MONTAGNE DE LA COUR ; à LONDRES, 53, GRACECHURCH STREET, CITY ; 34, REGENT CIRCUS, WEST END et PAR LA POSTE.

Nota. On peut expédier *de* et *vers* les bureaux et stations belges CONTRE REMBOURSEMENT.

Le grand avantage qu'offre ce service surtout au commerce allemand et suisse, est qu'il n'est jamais interrompu, pas même pour les exigences militaires, quand tout autre service est suspendu.

FABRIQUE DE JALOUSIES

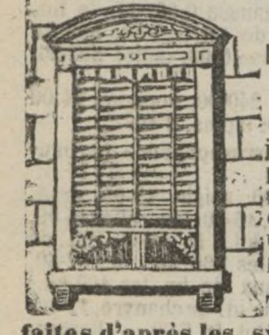

HOLLANDAISES & VENITIENNES perfectionnées, brevetées, de M. Nicolas BULENS, 11, rue St-Gilles (quart. Louise),
BRUXELLES.

La Maison NICOLAS BULENS est la seule qui fabrique les jalousies au moyen de *machines de précision* de son invention, pour lesquelles elle est brevetée *dans tous les pays*. Aussi, grâce à cet outillage mécanique si ingénieux, tous les travaux qui sortent de ses ateliers fonctionnent-ils avec une facilité et une régularité *mathématiques inouïes*. Donc plus d'obstacle ni plus d'usure.

Restauration des jalousies endommagées. — Transformation en système nouveau des jalousies faites d'après les systèmes surannés. — Envoi et placement en province. — Exportation.

EAUX MINÉRALES DE MALMÉDY (PRÈS SPA).

Suivant l'analyse faite récemment par le professeur de chimie, le Dr AL. CLAESSEN, d'Aix-la-Chapelle *les Eaux minérales de Malmédy* peuvent, vu la richesse de leurs éléments minéralisateurs, prendre place parmi les eaux ferrugineuses les plus renommées de l'Europe. En effet, ces eaux contiennent non-seulement une quantité notable de fer, mais aussi une proportion considérable de sels sodiques, magnésiens et calcaires, le tout contenu en dissolution par un excès d'acide carbonique. Grâce à cette heureuse composition, ces eaux sont appelées non-seulement à jouer un rôle important comme eaux curatives, dans le traitement de ces nombreuses et diverses affections qui ont pour origine la faiblesse constitutionnelle, l'anémie ou la chlorose, mais aussi à gagner la faveur générale comme eaux de table ou d'agrément, tant leur digestion est facile, tant leur saveur est fraîche et agréable. Ces eaux sont transportables et se conservent sans altération. A vendre à la source. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des sources. 2582

Compagnie des Chemins de fer du Nord-Est.
Capital social : 10,500,000 fr.

Obligations garanties à 5 p. c. par l'Etat et les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

Appel de cinquante francs.

MM. les souscripteurs aux 88,000 obligations du Nord-Est (garanties par l'Etat et les départements), et dont l'émission a été autorisée par la décision ministérielle du 31 mai 1871, sont prévenus qu'il est fait un second appel de cinquante francs par obligation (délibération du conseil d'administration du 31 août 1872).

Le versement aura lieu du 1er au 10 octobre 1872, au siége de la Société de dépôts et de comptes courants, 2, place de l'Opéra, à Paris.

Le coupon de 1875, échéant le 1er octobre, sera reçu en déduction du versement.

Tout versement en retard devra les intérêts à 6 p. c., à partir du 1er octobre 1872. 3175

LA FABRIQUE DE CARTON BITUMÉ
de JACQUES FELTEN, à Cologne,

recommande ses cartons bitumés 1re qualité de 15 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur aux prix de 70, 60 et 50 cent. pris à Cologne. 2574

ALLEMAGNE. Stuttgard, 16, Calnerstrasse. Les étrangers qui savent un peu de français apprennent en un an l'allemand (succès garanti) dans la pension du profr de sciences exactes.
3166 *Maysenhoelder*.

ON DEMANDE à Bruxelles un PRÉCEPTEUR pour un jeune homme de 12 ans. Bons appointements. Adresser les demandes avec renseignemnts sous les initiales B. M., rue de Ligne, 1. 3100

Immeubles en Hollande.

A VENDRE de beaux bâtiments spacieux, avec beau terrain, jardin, etc., pour fabrique, institution religieuse, couvent, etc., situés dans une petite ville, avec population catholique, en *Hollande*. S'adr par lettr. affr., sous les init. C. R., à M. WAGENAAR, Oudwijkerdwarssteeg, no 310 F., à Utrecht.

Institut Supérieur de Commerce d'Anvers.
ADMISSIONS 1872-1873.

Les jeunes gens qui désirent être admis à l'Institut supérieur de commerce pour l'année 1872-1873 sont invités à se faire inscrire chez le directeur de cet établissement, avant le 15 octobre prochain.

Les examens d'admission commenceront le lundi 21 octobre.

Sont dispensés de l'examen, ceux qui ont fait leur première professionnelle dans un athénée du royaume ou qui prouveront par un document admissible qu'ils sont aptes à suivre avec fruit l'enseignement donné à l'Institut.

La réouverture des cours aura lieu le lundi 28 octobre, à 8 heures du matin.

Pour les propectus et renseignements, s'adresser au directeur, rue du Chêne, no 8, à Anvers. 2960

BIÈRES ANGLAISES
DE LA BRASSERIE BASS & Ce.

BURTON, PALE ALE, bières hygiéniques tortifiantes et digestives. — **STOUT** (extra), bière tonique et fortifiante, la grande bouteille par 12ne, 10 à 11 fr., et en fûts anglais de 80 litres, 50 à 55 fr.

Adresse : **Horton's Prince of Wales**, rue Villa-Hermosa, 8, à Bruxelles.

N. B. Remise pour six douzaines de bouteilles.

Immeubles en Russie.
SE VEND UN BIEN EN RUSSIE,

au gouvernement de Kalouga, district de Massalsk, avec 19,568 dessiatines (arpents), restants au propriétaire après l'émancipation des paysans. Cette terre contient 15,000 dessiatines gros bois de construction et bois de chauffage ; il y a en outre 2,000 de riches couches de tourbe et de charbon de terre.

Ce bien est à 260 verstes de Moscou, 130 de Kalouga, 45 de la ville de district Massalsk et de 6 à 18 verstes de la rivière Ugra, qui sert à flotter le bois dans l'Oka.

Cette propriété offre tous les avantages à la construction soit d'une fabrique, soit d'une usine quelconque, car elle fournit pour un temps illimité tout le combustible nécessaire aux moteurs à vapeur.

Dans ce bien il y a deux étangs pouvant fournir une quantité d'eau de 300 forces de chevaux-vapeur, qui, étant employées aux usines ou à d'autres établissements industriels, donnent la possibilité d'exploiter la houille, la tourbe et le bois de chauffage comme des articles accessoires.

Il faut prendre en considération que le chemin de fer, projeté entre Kalouga et Wiasma, et approuvé par le gouvernement, donnera la possibilité d'un débouché facile et lucratif, comme pour la construction de la ligne, ainsi que pour son remontage.

Ce bien est prisé à 844,000 roubles argent, mais sur ce prix on pourra faire un rabais.

Pour la commission on offre un courtage.

Les détails, les plans, les conditions de courtage peuvent être vus à Moscou, à la Stajenka, Sawelowsky Peréoulov, maison Saliwsky, dans le comité de concours de Mme Saliwsky. 3172

AGENCE EN PORTUGAL.

UNE MAISON DE COMMISSION ET CONSIGNATION, établie à Lisbonne, désire représenter quelques maisons respectables DE BELGIQUE.

S'adr à Mr ALLIOT, rua da Padaria, 38, Lisbonne.

BAINS GLEISWEILER.
LE NICE ALLEMAND.

Station de chemin de fer Landau dans le Palatinat rhénan. — Traitement à l'eau froide. — Bains à vapeur et à résine de sapin. — Cure au lait, petit-lait et aux raisins ; cette dernière commençant au milieu de septembre. S'adresser, pour prospectus et plus amples renseignements, à
3101 *la Direction des Bains de Gleisweiler*

VERITABLES **BIÈRES ANGLAISES**
PALE ALE de BASS.
PALE ALE forte d'une piquante amertume
STOUT, bière tonique et fortifiante.
11 fr. la douzaine.
6 » » les demi-bouteilles
Dépôt chez **Stevens**, à Bruxelles, 26, rue de Namur

LA SURDITÉ ancienne ou récente est curable par l'acoustic oil ; de nombreuses guérisons l'attestent. Flac. 6 fr. ; province, 6-50 ; étranger, 8 fr. Envoi franco avec instruction contre demande accompagnée du paiement. Pharmacie Colin, rue Rollebeek, 36, à Bruxelles.

LA POUDRE DENTIFRICE VÉGÉTALE
du médecin-dentiste de la Cour Imp. et Royale,
Docteur J.-G. POPP,
nettoie les dents de telle façon que son emploi journalier en fait disparaître non-seulement la tartre, mais donne à l'émail des dents une blancheur et un poli éblouissants.
Prix de la boîte, fr. 1-60.
L'*Eau dentifrice anathérine* du médecin-dentiste de la Cour I. et R., docteur J.-G. POPP, est le meilleur moyen pour conserver les dents et les gencives et guérir les maux de dents et de bouche.
Dépôts : à Bruxelles, chez MM. Delacre, ph. angl., 88, Montagne de la Cour ; Schoofs, ph., 15, rue de la Montagne ; Pharmacie Normale, rue Neuve, 37 ; MM. Vanden Branden-Druez, rue des Fripiers ; Michiels, ph., rue Cantersteen, 12 ; Seutin, ph., rue de la Madeleine, 50 ; Loose, ph., rue du Midi, 53 ; Colin, ph., rue de Rollebeek, et Pharmacie de la Bourse, 22, rue au Beurre. 3o

PILULES HOLLOWAY
Remède sûr pour les Maux de Tête, l'Indigestion, la Bile, les Maladies de Femmes, Faiblesse et Débilité, se trouve chez tous les pharmaciens à fr. 1-50, 3-75 et 6 fr. la boîte. — Pour la vente en gros, s'adr chez le Prof. **Holloway**, 533, Oxford str., W. C., Londres.

TRAITEMENT SPÉCIAL DES HERNIES
Bandage à *pelote plastique* en *caoutchouc nature*, breveté, modelé dans les *hôpitaux*, sur les *différents degrés* d'*hernies*, *approuvé* par les *sommités médicales* pour la *guérison*. — L. VOJAVE, no 29, rue de l'Etuve, Bruxelles. *Visible* de 9 *heures* à 5 *heures*. 3179

RECOLORATION
DES CHEVEUX
ET DE LA BARBE
EAU DES FÉES
SARAH FÉLIX
Pommade des Fées — Pommade Féerique
ENTREPÔT GÉNÉRAL, RUE RICHER, 43

SIROP DE DIGITALE
de LABELONYE.
Ce sirop, à la fois un excellent sédatif et puissant diurétique, est employé depuis trente ans, avec un remarquable succès, par les médecins de tous les pays contre les maladies du cœur, les diverses hydropisies, les bronchites nerveuses, coqueluches, asthmes et catarrhes chroniques ; enfin, dans tous les troubles de la circulation.
Le SIROP de LABELONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur, à *Paris*, 99, *rue d'Aboukir*.
Dépôt à *Bruxelles* chez **Ch. Delacre**, Pharmacie anglaise, et dans les principales pharmacies de chaque ville 5

POMMADE ÉPIDERMALE
Antipelliculaire
DICQUEMARE AINÉ, CHIMISTE
ROUEN
Arrête la chute des Cheveux.
Détruit les pellicules.
Calme les démangeaisons.
PRIX : **3 fr. 50** le pot.
DÉPÔT à Bruxelles, *pour la vente en gros*, chez M. FREY, rue de l'Escalier, 14, *et chez tous les principaux Coiffeurs et Parfumeurs*.

BOURSE DE BRUXELLES DU 6 SEPTEMBRE.

Emp. 4 1/2 p. c.	102 50 P	Ch. fer plat. de Herve.	470 — A.
— 4 p. c. 1871	100 65 P	BANQUES, CAISSES.	
— 3 p. c. 1838	— —	Act. Banque Nationale	3400 —
— 2 1/2 p. c. 1844	— —	— Société Générale.	
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	103 — P	— — capital	1180 — P.
— 5 p. c. 1861	94 25 A	— — réserve	2800 — P.
— 1868	97 50 A	— Banque Belgique.	1070 — A.
C. d'av. d'. p. l'Et. 4 1/2	98 50 A	— — Bruxelles	594 — P.
— 3 p. c.	70 — A	— — d'Anvers.	635 — P.
Emp. de la province	— —	— — C. anversoise	— —
Emp. de la ville 1853	— —	— Mutualité indust.	945 —
— 1856	— —	— Réunies	620 —
— 1862	99 —	— Soc. Immobilière	570 —
— 1867	105 75	— d'Anvers	— —
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	100 — A	B. de l'Union, libérées	— —
Ville de Liége, 2 1/2 %	74 — P	— non lib.	1270 —
— — 3 p. c. 1860	93 50	B. belge du com. et ind.	848 50
— — 1868	98 50	Banq. des trav. publics	716 — P.
— d'Anvers 1859	98 10	Cert. liq. Banq. Gén.	38 50
— — 1867	101 75 P	Crédit liégeois	405 — A.
— de Gand 1868	105 25 A	Banque de Tournai	— —
— d'Ostende	— —	B. de Crédit comm.	— —
OBLIGATIONS.		Banque de Flandre	— —
H. et B.-Fléau, remb.	— —	Comptoir général	— —
Bassins houillers remb.	— —	ACT. DE CHEM. DE FER.	
Anvers-Gand	328 — P	H. et Bas-Fléau, cap.	480 — A.
Sambre-et-Meuse	— —	Anvers-Gand	410 —
— act. priv.	— —	Jurbise	— —
Namur-Liége, amort.	— —	Sambre-et-Meuse	— —
— privilég.	— —	Est-Belge	480 — P.
— 1833	331 — P	Dendre-et-Waes	— —
— 1839	— —	Flandre occidentale	— —
Nord-Belge	314 —	Anvers-Rotterdam	667 50 P
Dendre-Waes	— —	— nouv. ém.	670 —
Flandre occidentale	327 50 A	Pepinster-Spa	675 —
— — 2e émis.	— —	Turnhout	— —
Anvers-Rotterdam	— —	Luxembourg	— —
Pepinster-Spa	— —	— privilégié	— —
Mons-Haumont, action	— —	Chimai	— —
— oblig.	325 —	Centre	— —
Grand-Luxembourg	481 — P	Lichtervelde-Furnes	400 — P.
Chimai	190 —	Eecloo-Gand	— —
Centre	278 —	Blankenberghe Bruges	— —
Hainaut-Flandre, anc.	267 — A	Nord de la Belgique	— —
— avals. expl. 5 %	267 — A	Liége-Maestricht	— —
— 2 1/2 p. c.	84 50	Liégeois-Limbourg	185 — P.
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —	Bruxelles-Calais, div.	245 —
— 3 p. c.	298 — P	Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Eecloo-Gand	— —	Famines	109 —
Nord de Belgique	— —	Gand à Terneuzen	— —
Liége-Maestricht	— —	Braine-le-Cte Gand priv	— —
Tongres à Bilsen	— —	— non priv.	— —
Est-Belge, 3 p. c.	309 50 A	Lokeren	— —
Blankenberghe Bruges	228 —	Manage à Piéton	— —
Liége-Limbourg, 3 p. c.	— —	Jonction de l'Est	84 — P.
— 5 p. c.	485 — P	Bass. houill. act. de div.	— —
Eecloo-Bruges	217 — A	Soc. génér. d'exploit.	— —
Bruxelles-Calais, priv.	309 — P	Canal de Bossuyt	— —
Tournai-Jurbise	— —	— Blaton	18 — A.
Beaume-Marchienne	300 —	VALEURS INDUSTRIELLES.	
Braine-le-Cte-Courtrai	274 —	Ch. Produits au Fléau	— —
— à Gand.	— —	— Hornu-Wasmes	— —
Tam.-Landen av. s. ex.	227 — A	— Levant du Fléau	— —
Lokeren à la frontière	— —	— Sars-Longchamps	1450 —
Manage à Piéton	— —	— Ouest de Mons	— —
Gand-Terneuzen	— —	— Monceau-Font	— —
Ostende à Armentières	154 —	— Levant d'Elouges	— —
Ouest de Belgique, pr.	233 — P.	— Conch. du Fléau	— —
— 2e sér. c.	— —	— Réunis-Charleroi	— —
Virton 4 1/2 p. c.	92 50	— Courcelles-Nord	1600 —
Welkenraedt	— —	— L.-Ferrand, jouis.	— —
Frameries-Chimai	— —	— — priv.	300 — P
Eecloo-Anvers	252 50 A.	— Charbonn. belges	400 — A.
Gan. Bossuyt-Courtrai	— —	— Fainées	— —
— Blaton à Ath	67 25	— Val-Benoît	675 — A.
Quart. royal de Brux.	109 —	— Crachet-Picquery	480 — A.
Hyp. immob. d'Anvers	— —	— Carabiniers	— —
Glaces d'Oignies 3 p. c.	314 —	— Propriét.-Réunis	— —
Charbonnages belges	— —	— Chevalières-Dour	— —
Ce génér. du gaz, 1867	— —	— Sacré-Madame	— —
— 1868	— —	— Bonne-Espérance	600 — A.
Vieille-Montagne, 5 %	498 — P	— de La Haye	620 — A.
Linière de Bruxelles	— —	— Houill. un. b. Ch	— —
Produits au Fléau	— —	H.-Fourneaux Cousset	422 50 P.
Levant du Fléau	— —	— Sclessin	415 — A.
Providence	— —	— d'Ougrée	620 —
Ce Imm. de Belgique	— —	— Cockerill	1390 — A.
Soc. cér. de Maestricht	— —	— Espérance anc.	450 —

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite.)

H.-F. Espérance priv.	330 — A.	Esp. Pamp.-Barcelone	— —
— conv.	225 — A.	— Nord d'Espagne	— —
— Midi de Charl.	— —	— Cr. mob. espag.	— —
— Monceau	— —	R.-Un. Am., 1857, 4 %	— —
— Montigny	355 —	— Honduras ch. int.	— —
— Providence	2025 — P.	France. Rente 3 p. c.	— —
— Saint-Léonard	— —	— — 5 % 1871	— —
— Fer d'Ougrée	— —	— — » 1872	— —
— Sarrebruck	— —	Ob. dép. de la Seine	— —
— Lam. de Chât.	— —	— V. de Paris 1865	— —
— Luxembourg	— —	— — 1869	— —
— Forges d'Acoz	700 — A.	— — 1871	249 — A.
Zinc Vieille-Montagne	269 — A.	— Lille 1860	— —
— Austro-Belge	215 —	— — 1863	84 — P.
— Nouv.-Montagne	— —	— — 1868	— —
— — 5e d'act.	— —	— Bordeaux	82 — P.
— Niederfischbach	— —	— Lyon	— —
— Astur. des Mines	890 — P.	Act. Can. Sambre-Oise	— —
— Sardo-Belge	— —	Ob. Lille-Valenciennes	— —
— — privil.	— —	— Orléans-Châlons	— —
— Bleyberg	1060 — A.	— Dunkerke-Furnes	252 50 A.
— Rocheux d'Oneux	330 — A.	B. de Paris et des P.-B	— —
— Stolberg anc.	— —	Comptoir d'escompte	— —
— — privil.	— —	Banque franco-holl.	— —
Linière Gantoise	— —	Luxemb. (G.-D.), act.	232 50
— Saint-Léonard	— —	— act. privil.	— —
— Bruxelles, anc.	— —	— obl. 3 p. c.	299 —
— — nouv.	— —	— — 5 p. c.	— —
ACTIONS DIVERSES.		Ville Rotterdam 1868	189 25 A.
Galer. St-Hubert 3 p. c.	— —	Crédit communal	— —
— capital	500 — P.	Central Neerlandais	— —
Société anonyme Loth	— —	Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
Glaces d'Oignies	750 — A.	— Ville de Naples	134 —
— de Floreffe	— —	— 1871 4 p. c.	202 — A.
— de Courcelles	— —	— — de Florence	— —
Lits militaires	— —	— Obl. Livourne	139 —
Comp. belge matériels	600 — P.	— Méridionales	212 75
Soc. de Morlanwelz	— —	— Bra	200 —
Soc. belge des chemins	— —	— Central-Toscan	315 —
Réun. c. à l'Et. r. var.	52 25 A.	— Sud-Autriche	— —
Carrières de Quenast	910 —	— Victor-Em. 1863	— —
Union des papeteries	— —	Rome. Emp. Rothsch.	— —
Papeteries belges	— —	— — pontifical	— —
Comp. générale gaz	— —	— — Blount	— —
Conduits d'eaux	— —	Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Omnibus	— —	Varsovie-Vienne act.	— —
Comp. gén. de touage	— —	— oblig.	300 —
VALEURS ÉTRANGÈRES.		Turq. Dette gén. 5 %	— —
Autr. Dette conv. pap.	61 — P	— Emp. 1869 6 %	— —
— — arg.	66 — P.	Varna, oblig. 3 p. c.	— —
— Act. ch. autrich.	— —	— 6 p. c.	— —
— Obl. — (anc.)	— —	CHANGES.	
— — — (nouv.)	286 50 P	Amsterdam	210 50
— Domanial. (1866)	— —	Berlin	— —
— Cert. hypothéc.	— —	Francfort	— —
Esp. Dette exter. 1869	— —	Hambourg	— —
— — intérieure	— —	Londres	25 38 3/4
— Nord d'Esp. prior.	211 25 A.	— on dem. timb.	25 40 A.
— — rev. variable	— —	Paris	99 40
— Cordoue-Séville	— —	Rotterdam	— —
— Cordoue-Malaga	— —	Vienne	— —
— Pampelune	151 — P.	Coupons métal. papier.	— —
— Saragosse-Barcel.	— —	— — argent.	— —
— Act. Badajoz	177 50	Coupons dollars	— —

BOURSE D'ANVERS DU 6 SEPTEMBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	101 —	Bade. Obl. 35 fl. 1845	148 — A.
— 3 p. c.	96 50 A	Hesse. L. 25 fl. 1834	95 — A.
— 2 1/2 p. c.	63 25 A	H. élect. L. 40 fl. 1845	245 — A.
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 —	Rome. Empr. 5 p. c.	— —
— 3 p. c. 1859	99 25	— Pont. 1860/64	67 —
— 1867	101 50 P.	— Cert. Legrelle	60 — A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 — A	Banque de l'Industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	— —	CHANGES.	
— — intér.	— —	Amsterdam c. j.	210 65 P.
Autr. Rente pap.	60 — P	Paris »	99 50
— id. arg.	65 —	Londres »	25 42 1/2
— Lots 250 fl. 1839	— —	Francfort »	214 25
— — 250 fl. 1854	— —	Vienne »	229 — A.
— — 500 fl. 1860	1210 — P.	Hambourg »	187 50
— [illegible] 1855	85 — P.	Berlin »	375 10

CLOTURE du 6. — Métall., 60. — National, 64 3/4. — Espagne dette dif. 29 3/4 ; dette intérieure, 35 1/4.

BOURSE DE GAND DU 5 SEPTEMBRE

Belge 4 1/2 p. c.	102 55	Obl. Anv.-Gand priv.	327 50 A.
Dette perpét., 3 p. c.	112 — A	— Anv.-Rotterdam.	315 — A
Empr. 3 p. c. 1868	105 25	— Eecloo-Gand	280 — A.
— de la prov. 4 1/2	102 25 P	— — Bruges	222 50 A.
Autriche. Métalliques	61 — A	— Bruges-Blankenb.	228 — P.
Dollars	— —	— Gand-Terneuzen	251 — P.
Banque de Flandre	740 — A	— Hain.-Flandres	265 —
Soc. de la Lys 5 p. c.	1800 — A	— Namur-Liége	326 — A.
— Linière Gantoise	1646 — A	— Nord-Belge	313 — A.
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne	210 —
		— Badajoz	34 — P.
Act. Anvers-Gand div.	470 — A	— Méridionales	212 — A.
— Dendre-Waes	— —	— Varna	153 50 A.
— Lichterv.-Furnes	392 50 A	VALEURS DIVERSES.	
Obl. Hainaut-Flandre	85 — P	Austro-Belge	210 — A.
— Flandre occid.	325 — A.	Niederfischbach	90 — A.

BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE.

Rente 4 1/2 p. c.	80 75	Obl. Lyon 1855	286 25
— 3 p. c. compt.	55 35	— Paris-Lyon	281 50
— 3 p. c. fin cour.	55 52	— Ouest	281 50
5 p. c. 1871 compt.	85 35	— Midi	280 —
— fin cour.	85 75	— Est	278 —
— lib. compt.	85 35	— Dauphiné	282 50
5 p. c. 1872 compt.	88 70	— Ardennes	275 —
— fin cour.	88 75	— Vendée	265 —
— lib. compt.	— —	— Vict.-Emmanuel	— —
Emp. Morgan compt.	517 50	— Romains	193 25
Banque de France	4200 —	— Lombards	262 —
Crédit fonc., actions	907 50	VALEURS DIVERSES.	
— obl. 4 p. c.	460 —		
— — 3 p. c.	417 50		
— colonial	— —	Compagnie du gaz	720 —
Crédit agricole	505 —	Canal marit. de Suez	472 50
— industriel	660 —	C. Transatlantique	282 50
Soc. dép. et compt. c.	550 —	Soc. Immobilière	26 —
Crédit mobilier	437 50	Compagnie-Gaz belge	— —
Comptoir d'escompte	642 50	Crédit mob. espagnol	515 —
Société Générale	592 50	Banque ottomane	625 —
B. de Paris et des P.-B.	— —	— Pays-Bas	— —
CHEMINS DE FER.		Vieille-Montagne	— —
		Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
Act. Orléans	856 25	Espagne. Dette différ.	— —
— Nord	980 —	— intérieure	— —
— Est	540 —	— pass. nouv.	— —
— Paris à Lyon	860 —	Italie. Emp. 5 p. c.	68 40
— Midi	590 —	Rome. — 5	— —
— Ouest	550 —	Russie. — 5	— —
— Vendée	605 —	Turquie — 5	54 —
— Autrichienne	783 75	Ottoman 1869	337 50
— Sud-Autr.-Lomb	503 75	— 1863	350 —
— Vict.-Emmanuel	— —		
— Nord d'Espagne	214 50	CHANGES.	
— Portugais	105 —	Anvers	— —
Obl. Nord	294 —	Amsterdam	210 1/2
— Bourbonnais	282 50	Francfort	214 1/2
— Méditerr. 3 p. c.	292 —	Londres	25 57 1/2
— Orléans 3 p. c.	283 25	Madrid	5 06
— Lyon-Genève	281 25	Saint-Pétersbourg	3 37

BOURSE D'AMSTERDAM DU 5 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2 p. c.	55 9/16	Russie, 4 p. c. Hope	— —
— 3 p. c.	65 3/4	Esp. Obl. 1867/1870	30 11/16
— 4 p. c.	88 —	— 3 p. c. intér.	26 3/16
Syndic. amort. 3 1/2	— —	Portugal, 1853, 3 p. c.	41 3/4
Société de Commerce	138 5/8	Brésil. Obl. 1865, 5 %	96 1/4
Belgique 2 1/2 p. c.	— —	Grèce, 5 p. c.	18 1/4
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	60 5/16	Grenade, 4 3/4 p. c.	22 11/16
— — fév./août	60 9/16	Etats-Unis, 6 %, 1882	98 3/8
— — a.jan./juil.	65 1/16	Mexicains	14 7/8
— — avril/oct.	64 15/16	Consolidés turcs	52 3/8
Lots autrichiens 1860	— —	CHANGES.	
— 1864	159 3/4	Londres	11 97 A
Russie, 5 p. c.	99 —	Paris c. j.	56 9/16 A
— 1866, 4 1/2	89 1/2	Francfort	100 3/4 A

BOURSE DE LONDRES DU 5 SEPTEMBRE

Consolidés anglais	92 3/4	Italiens, 5 p. c.	67 1/4
5/20 américains, 1882	92 5/8	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erié, act.	39 1/4	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	53 —	Rotterdam-Anvers	25 3/4
Espagnol, 1867	— —	Namur-Liége	— —
— 1869	30 1/2	Luxembourg	17 7/8
— 1870	— —	Lombards	20 —

BOURSE DE VIENNE DU 5 SEPTEMBRE.

Autr. rente pap. mai.	66 30	Ch. de fer autrichiens	336 —
— arg., janv.	71 30	— du Nord	208 —
Lots autrichiens, 1854	95 —	— Lombard	213 70
— 1858	189 —	Banque anglo-autrich.	324 —
— 1860	104 70	Chemin de fer Theis.	253 —
— 1864	145 60	Change. Londres	109 10
Créd. mob. autrichien	332 30	— Hambourg	80 35
Obl. ch. Lomb.-Gern.	163 —	— Paris	42 40
Act. Banque Nation.	880 —	Napoléons d'or	8 71
Lots Hongrois 1870	107 —	Argent	107 65

BOURSE DE BERLIN DU 5 SEPTEMBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —	Ch. de fer autrichiens	206 —
Autr., rente papier	61 —	— Lombards	131 1/8
— argent	65 1/2	Change. Londres	6 26 7/8
Lots autrichiens 1860	96 —	— Paris	79 1/6
— 1864	92 3/8	— Amsterdam	139 —
Créd. mob. autrichien	208 1/4	— Vienne	90 5/8
Lots hongrois, 1870	— —	— Hambourg	— —
Italien, 5 p. c.	66 1/2	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	96 3/4	— St-Pétersb.	89 7/8

BOURSE DE FRANCFORT DU 5 SEPTEMBRE.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	96 1/8
Ch. de fer Lombards	229 —	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	65 1/2	CHANGES.	
— papier, mai	60 3/4	Londres	117 7/8
Lots autrichiens 1860	95 7/8	Paris	92 3/8
— 1864	161 1/4	Amsterdam	97 3/4
Crédit mob. autrichien	363 3/4	Berlin	— —
Ch. de fer autrichiens	360 1/2	Vienne	106 7/8
Lots Hongrois, 1870	116 —	Hambourg	87 1/8

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS
Service d'été — 1er septembre.
Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 33, 10h. 09m. 12 h. 05, 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.
BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord), 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.
De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20, m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 43* (8 h. 05 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* matin, 12 h. 50, 2 h. 40* 3 h. 56, 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40 (11* dimanche p. Malines), 11 h. 10 s. — Alost et Gand (5 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, 5* h., 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 s. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 02, 5 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30 m., 12 h. 02, 6 h. s. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 11 h. C m., 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M s. — Louvain, 6 h. M, 6 h. C, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 55* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 30* M, 7 h. 45, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M, 8 h. 50 C (10 h. 10* dimanche C.), 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C. 9 h. 45* h, 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa, 9 h. 55* C, 11 C, C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C 6 h. 30* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 05, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.
ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15*, 9 h. 50, 10 h. 50* m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50, 7 h.*, 8 h. 25, 8 h. 45, 10* h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 6 h. 55, 9 h. 50 m. (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 m. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h.* s.
ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 3 h. 15 soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25*, 7 h. 30, 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50*, 5 h. 27*, 5 h. 53*, 8 h. 38, 8 h. 58 9 h. 48* s. — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8h. 40 m., 12 h. 25, 3h. 15, 6 h. 20, 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 m. vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 (11 h. 10 Gand), matin, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 s. Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 11 h. 10m., 12 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.
TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 36, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 32, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. — Alost, 7 h. 32, 9 h. 55, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 50, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 56* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.
GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 08, 9 h. 18* s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 05* s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 11 h. 46 matin, 1 h. 22, 3 h. 27, 4 h. 19*, 6 h. 10*, 6 h. 39*, 7 h. 17, 8 h. 10 s. — Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai) 5 h. 56, 9 h. 28, (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15. — Braine, Charleroi et Namur (par Sottegem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 (5 h. 37 Braine), 7 h. s.
BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 matin, 12 h. 43 (3 h. 13 Gand), (3 h. 55 Anvers), 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 28, 6 h. 43, 8 h. 28* s. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 matin, 12 h. 35, 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 19*, 7 h. 28*, 8 h. 32, 9 h. 27 s.
OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05 (1 h. 35 Gand) (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 5 h. 50, 6 h. 05, 8 h.* s.
COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 m., 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand) (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 m., 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 matin, 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 par Mouscron dimanche) soir.
TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 soir pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, 3 h. 27, 6 h. 55 soir. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.
LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 58 M, 6 h. 02 C, 7 h. 07 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 15 C., 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 38* M, 4 h. 45 C, (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22, 9 h. 51 C s. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C Alost et Gand), mat. (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).
LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 30* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 52* C, 11 h. 20 m., 12 h. 55 C, 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, 3 h. 20* C (5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45 soir. — Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 32 (10 h. dimanche), 10 h. 11 matin, 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 32, 8 h. 38, 10 h. 15 s.
VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40*, 5 h. 55, 6 h. 35 M, 8 h. 35 C (10 h. 16 Anvers exc.), 12 h. 07, 12 h. 17, 2 h. 35* C, (4 h. 35 Waremme le samedi) 4 h. 45, 6 h. MC (7 h. 15 Longdoz), (8 h. 50 dimanche p. Liége) (9 h. 06 soir, Liége). — Ostende et Lille, 5 h. 35 MC, 8 h. 35 C, 12 h. MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M, Gand.)
ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 5 h. 48 (7 h. 45 pour Bruxelles 10 h. 06 m., 4 h. 19 7 h. 45 s. — Ninove, Bruxelles, Alost, Termonde, 6 h. 55, 10 h. 50 matin, 1 h. 42, 4 h. 56 (7 h. 50 soir, Ter monde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 53*, 8 h. 52 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.
GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 14, 3 h. 45 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h, 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s. — Gand par Sottegem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15, 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04, 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, (3 h. 35 Douai), 7 h. 12, Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05* (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 3 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05 11 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien 6 h. 35, 7 h. 42*, 8 h. 30, 1 h. 30, 6 h. 02, 7 h. 32, 8 h. 30* soir.
PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 e 11 h. 20 soir.
MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin, 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 05* s. — Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. matin, 12 h. 49, 4 h. 36, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h., Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18 m., 2 h. 10, 6 h. 42 soir.
CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20 (7 h. 27 lundi), 7 h. 38, 9 h. 42 m., 12 h. 45 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h., 6 h. 33, (9 h., 32 lundi), 9 h. 42 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien Gand, par Sottegem, 5 h. 30, 7 h. 38, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04, 6 h. 30 soir.
NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi), 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40, 5 h., 5 h. 40, soir. — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42 (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h. 5 h. 40, 8 h. 35 s. — Enghien Grammont, Gand, par Sottegem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 matin, 3 h. 40*, 5. h. s.

Lignes concédées

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 30 matin, 12 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* soir. — Pour Dinand et Givet, 8 h. 20 11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. 20 s.
LIÉGE pour Huy et Namur, 2 h. 15, 6 h. ., 9 h. 35*, 1 h. 25 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 05 de Longdoz, 5 h 16 de Guillemins, 5 h. 55 de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 15 de Guillemins, 8 h. 20 de Longdoz.
DINANT p. Namur, 6 h. 05, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40 s.
ANVERS pour Gand 4 h. 50 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 m., 1 h 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. 50 soir.
GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 19, 9 h. 25, 10 h. 40 m., 2 h. 20, 5 h. 30, 6 h. 30, 8 h. 40 s.
ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 35, 10 h. 30, 3 h. 37 soir (6 h. 20 s. pour Breda et Moerdych). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 35, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 3 h. 35, 5 h. 45, 8 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45, (8 h. 17 Louvain) soir.
ROTTERDAM pour Anvers (5 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 50 matin 2 h. 15, 5 h. 15 soir.
BRUXELLES pour La Hulpe, Ottignies et Namur (5 h. Ottignies), 6 h. 50, 9 h. 05, 11 h. 30 m. Groenendael (12 h. 35* m. La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h., 7 h. 05*, 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35*, 7 05*.
NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 6 h., 9 h., 1 h. 20, m., 2 h. 16*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 20, 11 h. 05 m., 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s. de La Hulpe, (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).
LUXEMBOURG pour Bruxelles, 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m., 2 h. 40 soir.
BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 50 s. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 9 h. 07, 10 h. 20 m, 2 h. 30, 6 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 m., 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 48 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles 7 h. 05, 11 h. 16 m., 4 h. 34 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 36 de Lodelinsart), 9 h. 43 m., 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 s. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 23, 8 h. 54, 3 h. 10 soir. — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 04, 11 h. 43, 3 h. 16, 6 h. 44 soir.
BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 9 h. 50, 10 h. 51 m., 2 h. 40 5 h. 10, 7 h. 24, 8 h. 45 soir
BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 15, 11 h. 45 m., 3 h. 15, 4 h. 30, 6 h. et 8 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Bolteux, 13 *bis*

Ayuntamiento de Madrid